

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 4 AVRIL 2022, 19 H**

10 – Sujets d’ouverture

- .01 Adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d’arrondissement du 4 avril 2022
- .02 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d’arrondissement tenue le 7 mars 2022, à 19 h
- .03 Point d’information
- .04 Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- .01 1223653001 Approuver cinq conventions avec les organismes ci-après désignés et le montant indiqué en regard de chacun d’eux pour la période du 8 avril 2022 au 31 mars 2023 dans le cadre de l’Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d’initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 71 550 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant
- .02 1229370001 Approuver une convention de services avec l’organisme « Nature-Action Québec » pour les activités d’information, de sensibilisation et d’éducation (ISÉ) dans le cadre de l’implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et les ICI assimilables dans l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer un montant d’honoraires pour une somme maximale de 99 339,27 \$ (Contrat 22-025-SG)
- .03 1228954002 Approuver deux conventions de contribution financière avec les organismes « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » et « Trajet inc. » pour la réalisation d’activités dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l’action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et du Programme action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine 2022 (Contrat 22-017-CG)
- .04 1203653009 Résilier à compter du 1er juillet 2022 la convention de services d’accueil général et de surveillance du centre Masson 2021-2023 intervenue avec l’organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », adoptée par résolution CA20 260294 le 7 décembre 2020 (Contrat RPPS20-09102-GG)
- .05 1203271004 Augmenter le budget de contingences de 7 515,17 \$, taxes incluses, pour les travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières dans le cadre du contrat accordé à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » (résolution CA20 26 0299)
- .06 1227573002 Autoriser une dépense totale de 71 159,41\$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » pour la location d’une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l’arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 576 heures avec une option de prolongation – Appel d’offres public numéro RPPA22-01008-O / 22-19198 (2 soumissionnaires)
- .07 1227282004 Autoriser une dépense totale de 132 637,46 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) » pour le service d’inspection et enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période de 12 mois – Appel d’offres public numéro RPPS20-01004-OP / 20-18058
- .08 1227282005 Autoriser une dépense totale de 105 462,20 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Ramcor Construction inc.» pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d’un camion-citerne avec opérateur de l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec

- possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires – Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 1 et 5)
- .09 1227282006 Autoriser une dépense totale de 209 442,84 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. » pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires – Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 2, 3, 4, 6 et 7)
- .10 1227282007 Autoriser une dépense totale de 64 500,98 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Balai Le Permanent inc.» pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires – Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lot 8)
- .11 1229390001 Autoriser une dépense totale de 162 845,99 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Techvac Environnement inc. », pour les services de nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2022 et 2023 sans option de renouvellement – Appel d'offres public numéro 22-030-TP / 21-19016 lot 2 (7 soumissionnaires)
- .12 1229390001 Ratifier une dépense additionnelle de 650,87 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à « USD Global inc. » - Appel d'offres sur invitation numéro 20-18546 / RPPA20-11134-OI (1 soumissionnaire)
- .13 1229074002 Accorder un contrat au montant de 1 998 308,22 \$ taxes incluses à « 9030-5814 Québec inc (Spectralite/SignoPlus) » pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation, conformes aux normes du ministère des Transports du Québec, pour 36 mois - avec 2 options de renouvellement de 12 mois - Appel d'offres public numéro 22-016-AP / 22-19215 (1 soumissionnaire) - Autoriser une dépense de 300 000 \$, taxes incluses

30 – Administration et finances

- .01 1220717004 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 janvier au 25 février 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)
- .02 1228954004 Autoriser un virement de crédits de 160 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public sur la rue Masson et St-Zotique - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale

40 – Réglementation

- .01 1228954003 Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Exposition de violettes africaines et gasnériacées », « Course des Vikings », « Angus! Tragi-comédie rosemontoise », « Célébration Fillactive », « Journée jeunesse », « Course des femmes Aimez-vous 2022 », « Vente trottoir commerciale et animations boul. Saint-Laurent », « Défi YMCA », « Marché Masson », « Ciné-parc Dante », « Amarkkalam », « ItalfestMtl » et la « Marche du rein »
- .02 1222614001 Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164) afin de modifier les tarifs relatifs aux permis de cafés-terrasses et à l'occupation du domaine public aux fins d'aménagement des cafés-terrasses

- .03 1220284003 Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » afin d'apporter une correction
- .04 1220284002 Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin de réduire à 10 km/h la limite de vitesse permise dans les ruelles et de retirer certaines dispositions relatives au remorquage des véhicules
- .05 1228695001 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), un premier projet de résolution autorisant un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau
- .06 1222614002 Demander au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie à modifier les limites de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Saint-Michel, de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Saint-Joseph

60 – Information

- .01 1220717003 Déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie au 31 décembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1223653001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver cinq conventions avec les organismes ci-après désignés et le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la période du 8 avril 2022 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 71 550 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant

Il est recommandé :

D'approuver les cinq conventions à intervenir avec les organismes mentionnés ci-bas, établissant les modalités et conditions de versement de leur contribution financière respective;

Organisme	Projet	Période	Montant
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	Coin de l'Est (GSS 6734)	2022-2023	14 600 \$
Association d'aide et de loisirs pour personnes à autonomie réduite	La Tablée de Jeannette (GSS 6677)	2022-2023	16 284 \$
Oasis des enfants de Rosemont	Magasin Partage de la rentrée scolaire (GSS 6665)	2022	6 650 \$
Projet collectif en inclusion à Montréal	Le Libre Espace (GSS 6674)	2022-2023	24 050 \$
Lettres en main	Les technologies, Branchez-nous! Un	2022-2023	9 966 \$

	projet d'inclusion numérique (GSS 6671)		
		GRAND TOTAL	71 550 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant la somme de 71 550 \$ aux organismes désignés ci-dessus, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:50

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223653001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver cinq conventions avec les organismes ci-après désignés et le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la période du 8 avril 2022 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 71 550 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation

avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a lancé un appel de projets le 16 décembre 2021 et reçu des propositions jusqu'au 26 janvier 2022. Un comité d'analyse a tenu une rencontre le 9 février 2022 pour évaluer les propositions. Le présent dossier décisionnel vise à faire approuver cinq conventions de contribution financière avec les organismes dont les projets sont recommandés pour un soutien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 260177 - 9 août 2021 - Résilier la convention entre Bouffe-Action de Rosemont et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, adoptée par la résolution CA20 260068 le 6 avril 2020, pour le projet « Épicerie solidaire de Rosemont » - Transférer la contribution financière de 61 577 \$ à la Corporation de développement communautaire de Rosemont pour le terme restant du projet, soit du 1er août 2021 au 31 mars 2023, et ratifier la convention avec le nouvel organisme pour assurer la poursuite du projet [1211663004]

CA21 260053 - 6 avril 2021 - Approuver six conventions avec les organismes ci-après désignés, pour la période du 6 avril 2021 au 31 mars 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 71 936 \$ (N.R.S. : RPPL21-03022-GG) [1218447001]

CA20 260068 - 6 avril 2020 - Approuver les conventions avec les organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) – Octroyer des contributions financières pour un montant total de 1 027 202 \$ (N.R.S. : RPPL20-03032-GG à RPPL20-03041-GG)

CG19 0325 - 20 juin 2019 - Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 - 23 août 2018 - Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

DESCRIPTION

Après analyse de huit des dix demandes reçues (deux étaient inadmissibles), le comité recommande au conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie l'acceptation des cinq projets suivants :

Organisme : L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont (ACJR)

Projet (6734) : Coin de l'Est

Résumé : Point de service d'une maison des jeunes dans l'est du quartier Rosemont.

Montant de contribution recommandé : 14 600 \$

Organisme : Association d'aide et de loisirs pour personnes à autonomie réduite (ALPAR)

Projet (6677) : La Tablée de Jeannette

Résumé : Activité de loisir en soirée pour des aînés à autonomie réduite.

Montant de contribution recommandé : 16 284 \$

Organisme : Oasis des enfants de Rosemont

Projet (6665) : Magasin Partage de la rentrée scolaire

Résumé : Soutien aux familles vulnérables durant la période de la rentrée scolaire par la fourniture de denrées alimentaires et d'effets scolaires.

Montant de contribution recommandé : 6 650 \$

Organisme : Projet collectif en inclusion à Montréal (PCEIM)

Projet (6674) : Le Libre Espace

Résumé : Espace de répit pour les personnes en situation de grande vulnérabilité.

Montant de contribution recommandé : 24 050 \$

Organisme : Lettres en main

Projet (6671) : Les technologies, Branchez-nous! Un projet d'inclusion numérique

Résumé : Création d'un guide didactique pour les personnes analphabètes et ateliers pédagogiques pour les intervenants.

Montant de contribution recommandé : 9 966 \$

Une convention de contribution financière, à signer avec chacun des organismes soutenus, établit les conditions et modalités de versement du soutien financier de l'Arrondissement pour la réalisation des projets. L'Annexe 1 de chacune des conventions constitue la demande de soutien et le descriptif du projet.

JUSTIFICATION

Ces projets ont fait l'objet d'une évaluation par un comité d'analyse composé de sept membres. Seuls des projets ayant obtenu la note de 70 % ou plus ont été sélectionnés. Les besoins financiers des projets des organismes communautaires ont été analysés et l'enveloppe budgétaire a été répartie selon les recommandations du comité.

Les activités visées par les projets concernent les problématiques sociales suivantes : l'insertion sociale de clientèles à risque, l'insécurité alimentaire, l'exclusion et l'isolement social ainsi que la fracture numérique. Les problématiques identifiées dans les projets comportent des éléments qui touchent la qualité de vie du milieu. Les résultats souhaités des interventions visent à atténuer ces problématiques et à permettre aux clientèles visées d'améliorer les conditions dans lesquelles elles évoluent.

Les projets sélectionnés sont cohérents avec le Plan d'action en développement social 2020-2024 de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme globale nécessaire à ce dossier, soit 71 550 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Certaines sommes non utilisées, de projets réalisés en 2020 et 2021, sont donc ajoutées à la somme restante. Il s'agit des sommes non dépensées des projets suivants :

1. Mon repas entre amis / Association des loisirs pour personnes à autonomie réduite / GSS-0879
2. Épicerie solidaire de Rosemont / Bouffe-Action de Rosemont / GSS-0942
3. S'intégrer grâce aux activités artistiques et culturelles / Le Rebond / GSS-0725

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Organisme	Projet	Soutien accordé précédemment				Soutien recommandé	Soutien au projet global
		2018	2019	2020	2021	2022-2023	(%)
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont (6734)	Coin de l'Est	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	14 600 \$	100 %
Association d'aide et de loisirs pour personnes à autonomie réduite (6677)	La Tablee de Jeannette	0 \$	0 \$	15 000 \$	13 500 \$	16 284 \$	100 %
Oasis des enfants de Rosemont (6665)	Magasin Partage de la rentrée scolaire	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 650 \$	100 %
Projet collectif en inclusion à Montréal (6674)	Le Libre Espace	0 \$	0 \$	0 \$	15 000 \$	24 050 \$	100 %
Lettres en main (6671)	Les technologies, Branchez-nous! Un projet d'inclusion numérique	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 966 \$	76 %
TOTAL 2022-2023						71 550 \$	

Le comité d'analyse recommande au conseil d'arrondissement d'approuver les projets sous réserve, pour certains organismes visés, d'avoir complété les corrections attendues, notamment les montants de contribution financière demandés, qui devront correspondre à ceux inscrits au présent dossier décisionnel. Ainsi, pour que les conventions puissent être signées et le soutien financier de l'Arrondissement officialisé, les organismes demandeurs doivent tout d'abord ajuster leur fiche de projet qui, une fois conforme, constituera l'annexe 1 de leur convention respective.

La contribution financière destinée à chacun des organismes sera versée, en deux ou trois versements, conformément aux modalités et conditions prévues à leur convention respective.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, est non applicable face aux engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report de décision par le conseil d'arrondissement pourrait engendrer des conséquences financières pour les organisations à soutenir et aurait une incidence directe sur la période de réalisation des projets.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation actuelle liée à la pandémie de la COVID-19 toujours en cours, il est difficile de confirmer si ces projets pourront avoir lieu exactement selon la formule proposée. Selon l'évolution des consignes gouvernementales, l'Arrondissement et chacun des organismes soutenus devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis pour la réalisation des projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes doivent faire état de la participation financière de l'Arrondissement et celle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conformément au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et au Guide d'accompagnement en matière de communications, tous deux annexés à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Ajustement de la fiche projet (Annexe 1) de certains organismes.
Signature des conventions de contribution financière.
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement.
Un rapport de mi-étape ainsi qu'un rapport final sont à produire par chacun des organismes soutenus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

GDD – HDV/MONTREAL en suivant le chemin suivant : Service des finances – Services centraux (boîte postale), GDD HDV, Certification des fonds / Certification de fonds

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 16 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LAUZON
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-16

Martin SAVARIA
Directeur de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social

**Dossier # : 1229370001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services avec l'organisme « Nature-Action Québec » pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et les ICI assimilables dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer un montant d'honoraires pour une somme maximale de 99 339,27 \$ (Contrat 22-025-SG)

Il est recommandé :

D'approuver le projet de convention de services avec l'organisme « Nature-Action Québec », pour des services professionnels d'identifications des besoins, de sensibilisation et d'éducation à la collecte des résidus alimentaires auprès des citoyens des 9 logements et plus et des ICI;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

D'octroyer le contrat à cet effet à l'organisme « Nature-Action Québec », pour un montant maximal de 99 339,27 \$. Le montant sera versé selon les conditions prévues à la convention de services;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises entourant les services visés par la convention de services et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 19:03

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229370001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services avec l'organisme « Nature-Action Québec » pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et les ICI assimilables dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer un montant d'honoraires pour une somme maximale de 99 339,27 \$ (Contrat 22-025-SG)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a affirmé dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 sa volonté de poursuivre ses efforts de détournement des matières organiques des sites d'enfouissement afin de les valoriser.

Parmi les actions préconisées, il est prévu qu'un système de collecte des matières organiques soit mis en place pour desservir l'ensemble des immeubles comptant neuf logements et plus d'ici la fin de 2025. Il est également prévu que le service soit offert à certaines institutions et commerces ciblés (ICI). Depuis 2020, la totalité des unités d'occupation (U.O.) localisées dans les immeubles de huit logements et moins a accès à la collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts).

Le déploiement de la collecte par rapport à l'implantation dans les bâtiments de neuf logements et plus et les ICI est prévu dans l'annexe du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles (20-18152) de l'Arrondissement qui est en vigueur depuis le 1er novembre 2020. Depuis 2021, ce sont les neuf logements et plus et les ICI de deux secteurs de collecte de l'arrondissement qui ont été implantés pour la collecte des résidus alimentaires, soit le secteur OMRA3 et la rue Saint-Zotique ainsi que le secteur OMRA2 et le boulevard Saint-Laurent. Il reste encore le secteur OMRA1 à être implanté pour l'année 2022 ainsi que les secteurs en régie de l'arrondissement à prévoir d'ici 2025.

Afin d'assurer le succès de cet ajout de collecte sur le territoire, il est nécessaire d'accompagner les citoyens dans l'adoption de nouveaux comportements par des actions en information, sensibilisation et éducation (ISÉ). L'Arrondissement et le Service de

l'environnement ont convenu de s'adjoindre les services de l'organisme à but non lucratif « Nature-Action Québec », dont la mission est de guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales afin de réaliser ces activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0314 - 26 février 2021, Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme « Nature-Action Québec » pour les activités d'information, sensibilisation et d'information (ISÉ) et pour la distribution des outils de collecte dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf (9) logements et plus et les ICI assimilables dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 183 066,43 \$. (1218260001)

CA20 260209 - 25 août 2020 - Autoriser une dépense totale maximale de 102 568 \$, taxes incluses - Accorder un contrat de services à « Nature Action Québec » dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les neuf (9) logements et plus et les ICI (phase 1) - Approuver un projet de convention à cette fin (1207831006)

CM20 0807 - 25 août 2020 - Accorder cinq contrats à Derichebourg Canada Environnement, pour la somme de 60 581 136 \$; accorder cinq contrats à Environnement Routier NRJ inc., pour la somme de 30 492 206 \$; accorder deux contrats à GFL Environmental inc., pour la somme de 35 315 964 \$; accorder quatre contrats à Services Ricova inc., pour la somme de 30 194 741 \$ et accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), pour la somme de 9 288 322 \$, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de 11 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 165 872 369 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18152 (8 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, pour un montant total de 35 893 121 \$, taxes nettes / Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville, pour l'année 2020, pour un montant total de 784 127 \$, taxes nettes

CM 20 0761 - 24 août 2020 - Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2022, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec .

DESCRIPTION

Il a été prévu de déployer la collecte des résidus alimentaires dans les bâtiments de neuf logements et plus ainsi que pour les ICI assimilables en différentes phases dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le secteur à couvrir à l'automne 2022, nommé OMRA1, correspond à l'avenue Papineau (côté ouest) jusqu'à la rue Hutchison (incluant le côté ouest) et par la rue des Carrières (côté sud) jusqu'à la rue Jean-Talon (côté nord). Étant donné qu'il est préférable d'éviter toute confusion pour les citoyens lors des collectes, la portion est de l'avenue Papineau doit être implantée en même temps, même si elle est collectée en régie, contrairement à la portion ouest qui est collectée à contrat. D'autre part, il est à noter que puisque le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Zotique ont été implantés lors d'une précédente phase, toutes ces adresses ont été retirées du décompte de la zone RPP-OM/RA-1.

Une estimation du nombre d'U.O. des neuf logements et plus et du nombre d'ICI a été réalisée pour le secteur :

Secteurs	Bâtiments 9+ Unités d'occupation	Bâtiments	ICI potentiellement assimilables
RPP-OM/RA-1	6189	260	1047

Sur invitation de l'Arrondissement, « Nature-Action Québec » a fourni une offre de service qui répond aux exigences du devis qui leur a été fourni. Dans ce devis, le mandataire devait notamment répondre aux besoins suivants :

Bâtiments de neuf logements et plus :

- identification des besoins en termes d'outils de collecte auprès des propriétaires ou des gestionnaires de bâtiment;
- sensibilisation porte-à-porte, distribution des bacs de comptoir et suivis appropriés;
- visites de contrôle de la qualité du tri des résidus alimentaires, de participation à la collecte et kiosque post implantation.

Institutions, Commerces et Industries (ICI) :

- identification des besoins en termes d'outils de collecte et de sensibilisation auprès du propriétaire et/ou du gestionnaire de chaque ICI et/ou du propriétaire et du gestionnaire de l'immeuble concerné, si nécessaire;
- sensibilisation à toutes les portes selon trois types de séances d'information adaptés au besoin du ICI, distribution des bacs de comptoir (si nécessaire) et réponse aux questions des citoyens;
- visites post implantation de contrôle de la qualité du tri des résidus alimentaires, de participation à la collecte et de sensibilisation.

Le mandataire fournira un rapport afin de faire état de leurs activités ainsi que des observations effectuées lors des visites sur le terrain.

Le début de la collecte pour ces secteurs est prévu pour le 1er septembre 2022.

JUSTIFICATION

Dans son plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, le Service de l'environnement identifie trois priorités d'intervention, dont le détournement des matières organiques de l'enfouissement. Certaines actions de cette priorité visent à inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte, le déploiement de la collecte des matières organiques dans les neuf logements et plus ainsi que l'interdiction progressive, sur la durée du plan directeur, de l'élimination des matières organiques pour les commerces et épiceries. Le déploiement de la collecte sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est en accord avec ces priorités et ces actions. En effet, l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le secteur d'implantation prévue à l'automne 2022 permettra notamment de substituer l'une des deux collectes d'ordures ménagères pour la collecte des résidus alimentaires sur l'avenue du Parc, la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau.

Les activités d'ISÉ sont nécessaires afin d'assurer la bonne participation des citoyens. Dans le rapport intitulé "Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques dans les multilogements" (Recyc-Québec, 2016), il est mentionné que ces activités contribuent largement à maximiser la participation des citoyens et à réduire les taux de contamination des autres voies de collecte (notamment les ordures ménagères et les matières recyclables).

La réalisation de cette troisième phase d'implantation de la collecte des matières organiques pour les immeubles de neuf logements et plus et des ICI sur le territoire de la Ville de Montréal devrait permettre de respecter l'échéance de la Stratégie de valorisation de la matière organique, lancée le 3 juillet 2020 par le gouvernement du Québec. Celle-ci a fixé à 2025 la limite pour desservir l'ensemble des foyers du Québec ainsi que 100 % des ICI.

D'ailleurs il est prévu de faire une option de renouvellement d'avril 2023 à décembre 2023 pour un montant d'une valeur approximativement équivalente au contrat actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat à octroyer s'élève à un montant total maximum de 99 339,27 \$ pour l'année 2022. En vertu du statut d'organisme de bienfaisance de « Nature-Action Québec », les services rendus sont exonérés des taxes.

Les coûts du contrat d'ISÉ seront assumés partiellement par le Service de l'environnement à hauteur de 86 769 \$. Le Service de l'environnement a déjà procédé au virement de la somme sur le sommaire numéro 2228260001.

Le montant excédentaire de 12 570,27 \$ sera payé dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement. Consultez l'intervention financière pour plus de détails.

Numéro d'engagement : RO2203BF10

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités d'ISÉ sont essentielles lors du déploiement de nouveaux services de collecte si l'on souhaite tenir compte des enjeux d'acceptabilité sociale et des défis qu'impliquent le changement de comportement citoyen.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le mandataire s'assurera de mettre en place les mesures appropriées pour protéger les citoyens ainsi que ses employés en respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement dans le but de protéger la population de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 4 avril 2022
Début des travaux : 5 avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume DEVIN-DUCLOS, Service de l'environnement
Simon OCTEAU, Service de l'environnement
Maud F FILLION, Service de l'environnement

Lecture :

Guillaume DEVIN-DUCLOS, 17 mars 2022
Maud F FILLION, 16 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Héloïse BÉLANGER-MICHAUD
Agente de recherche en développement durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-16

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social



Dossier # : 1228954002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions de contribution financière avec les organismes « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » et « Trajet inc. » pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et du Programme action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine 2022 (Contrat 22-017-CG)

Il est recommandé :

D'approuver les conventions de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes suivants, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'accorder un soutien financier pour un montant total de 63 780 \$ aux organismes désignés ci-dessous, pour les périodes et les montants indiqués;

Organismes	Contributions 2022	
	Programme de prévention en sécurité urbaine - Arrondissement	Programme action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine - SDIS
Trajet Inc.	0 \$	18 880 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue / PACT de rue	15 050 \$	29 850 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 19:04

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228954002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions de contribution financière avec les organismes « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » et « Trajet inc. » pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et du Programme action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine 2022 (Contrat 22-017-CG)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 35 ans, la Ville de Montréal reconnaît l'importance de tout mettre en œuvre pour offrir aux Montréalaises et Montréalais une ville sécuritaire. En 1982, une action précise en ce sens a été mise sur pied avec le Programme de sécurité urbaine « Tandem Montréal ». Depuis, un nouveau programme montréalais a été adopté par le conseil municipal le 17 juin 2003, et a été publié dans le document « Orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements ».

Ce programme vise une action de nature préventive, axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens en matière de sécurité urbaine. Également, le programme a pour objectif de trouver des solutions aux problèmes locaux de sécurité. Le programme Tandem permet de soutenir des initiatives de prévention de la criminalité et de sécurité urbaine. Depuis quelques années, il y a eu un accroissement de la présence d'adultes à statut précaire vivant en situation d'itinérance et d'autres problématiques sociales dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Cela peut engendrer un choc des cultures entre cette population et les commerçants et résidentes et résidents des deux quartiers. La situation s'avère plus problématique aux abords du métro Jean-Talon et de la promenade Masson. À cet effet, en 2021, l'Arrondissement a octroyé 140 825 \$ à l'organisme PACT de rue pour assurer des interventions de travail de rue en 2021 et 2022, ainsi que pour des interventions de médiation sociale pour l'année 2021.

Considérant les enjeux de vandalisme, de conflits, de méfaits et de cohabitation dans certains parcs et milieux de vie de l'arrondissement, le présent dossier prévoit l'octroi d'un montant total de 63 780 \$ pour la réalisation de deux projets additionnels en sécurité urbaine, soit le maintien d'une ressource en médiation sociale sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement combiné à l'ajout de la présence de travailleurs de rue dans certains parcs ciblés. À ceci s'ajoute une offre de formation et de service conseil en résolution de conflits et en médiation culturelle pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Les projets se réaliseront d'avril à décembre 2022.

Les fonds provenant de deux budgets distincts, le Programme montréalais de soutien à

l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et le Programme action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine 2022, permettront le financement de ces deux projets.

Les actions retenues dans le cadre de ces programmes doivent correspondre à une ou plusieurs des cibles prioritaires suivantes :

1. La mobilisation citoyenne et les actions réalisées avec la communauté
2. Le renforcement de la capacité des acteurs et la concertation locale
3. La sécurité dans les espaces publics et la cohabitation sociale
4. La sécurité des collectivités et des personnes vulnérables

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 26 0074 du 3 mai 2021 - Approuver quatre conventions de contributions financières avec les organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation des activités dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec la pandémie sur les personnes et les quartiers - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 170 995 \$ (RPPL21-04028-GG) (GDD1217699001)

DESCRIPTION

La réalisation des projets doit respecter les délais prescrits dans les conventions.

Nom de l'organisme : Projet Ado Communautaire en Travail de rue (PACT de rue)

Nom du projet : Projet Ado Communautaire en Travail de rue

Durée : 05-04-2022 au 31-12-2022

Brève description : Le projet vise à assurer la présence d'un médiateur social dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et une présence accrue de travailleurs de rue auprès des jeunes de 12 à 25 ans et auprès des personnes en situation d'itinérance sur l'ensemble du territoire, d'avril à décembre 2022.

Nom de l'organisme : Trajet Inc.

Nom du projet : Participation citoyenne, cohabitation sociale et médiation

Durée : 05-04-2022 au 28-10-2022

Brève description : Offrir des formations et des services conseils sur les principes de base de la résolution de conflit et de la médiation.

JUSTIFICATION

Les activités déployées dans le cadre de ces projets concernent un ou plusieurs des objectifs suivants :

- soutenir des initiatives favorisant une intervention de proximité auprès des jeunes en rupture sociale;
- soutenir des initiatives favorisant la sécurité des jeunes;
- accompagner les personnes en situation d'itinérance;
- faciliter la cohabitation sociale dans l'espace public en favorisant la médiation citoyenne et la résolution de conflits.

Les résultats souhaités visent à répondre à un ou plusieurs de ces objectifs et à permettre aux clientèles visées d'améliorer les conditions dans lesquelles elles évoluent.

Avec la pandémie, les problématiques de vulnérabilité, d'insécurité et de cohabitation dans l'espace public se sont accentuées et une présence accrue d'intervenants qualifiés est nécessaire.

Les organismes concernés sont des organismes à but non lucratif dûment incorporés qui ont

pour mission d'offrir des activités dans le champ social et communautaire aux résidents de la communauté. Une convention viendra lier les organismes et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Un suivi sera effectué pour veiller à l'atteinte des résultats et de la conformité de la gestion du projet en général.

Ces projets s'inscrivent dans l'Axe 2 du plan d'action en développement social de l'Arrondissement : contribuer au bien-être et à la qualité de vie des collectivités en favorisant l'inclusion et la mixité sociale, en fonction des besoins exprimés localement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des deux projets s'élève à 63 780 \$.

L'Arrondissement contribue à même son budget de fonctionnement au Programme de prévention en sécurité urbaine, pour un montant de 15 050 \$, attribué au Projet Ado Communautaire en Travail de rue / PACT de rue.

Numéro d'engagement : RO2203BF09

Le Programme action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine 2022 du SDIS complète le financement du Projet Ado Communautaire en travail de rue / PACT de rue avec un montant de 29 850 \$ et finance le projet de l'organisme Trajet Inc pour un montant de 18 880 \$.

Numéros de demandes d'achats :

Projet Ado Communautaire en travail de rue / PACT de rue: 720542 au montant de 44 900 \$;
Trajet Inc : 720461 au montant de 18 880 \$.

Organismes	Contributions 2022	
	Programme de prévention en sécurité urbaine - Arrondissement	Programme action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine - SDIS
Trajet Inc.	0 \$	18 880 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue / PACT de rue	15 050 \$	29 850 \$
Total	15 050 \$	48 730 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Depuis plusieurs années, la Ville joue un rôle de premier plan au chapitre de la prévention de la criminalité. La Ville est reconnue aux plans national et international pour son engagement dans la prévention de la criminalité et pour son intérêt à faire de son territoire un lieu sûr. Le Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements a participé activement à la diminution des cambriolages, des actes de vandalisme et de crimes mineurs ainsi qu'à l'augmentation du sentiment de sécurité des citoyens.

De plus, les interventions déployées dans le cadre du projet de travail de rue visent à réduire les préjudices causés par la pandémie tout en recherchant des solutions équitables et inclusives aux enjeux vécus par une partie de la population. En ce sens, les projets soutenus permettront d'aller plus loin dans l'aide offerte par la Ville aux personnes vulnérables.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation s'améliorant de jour en jour, bien qu'il soit difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations, nous sommes confiants qu'ils puissent se déployer. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2022 : signature des conventions et début des projets

Octobre 2022 : fin du projet de Trajet Inc.

Novembre 2022 : remise du rapport final de Trajet Inc.

Décembre 2022 : fin du projet de PACT de rue.

Janvier 2023 : remise du rapport final de PACT de rue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 16 mars 2022

Marie-Noelle DUFOUR-BOIVIN
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1203653009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Résilier à compter du 1er juillet 2022 la convention de services d'accueil général et de surveillance du centre Masson 2021-2023 intervenue avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », adoptée par résolution CA20 260294 le 7 décembre 2020 (RPPS20-09102-GG)

Il est recommandé:

De résilier, à compter du 1er juillet 2022, la convention de services d'accueil général et de surveillance du centre Masson 2021-2023 intervenue avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », adopté le 7 décembre 2020 par résolution du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CA20 260294).

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:51

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203653009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Résilier à compter du 1er juillet 2022 la convention de services d'accueil général et de surveillance du centre Masson 2021-2023 intervenue avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », adoptée par résolution CA20 260294 le 7 décembre 2020 (RPPS20-09102-GG)

CONTENU

CONTEXTE

Parmi les trois organismes pour lesquels un contrat de gré à gré a été approuvé en séance du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie du 7 décembre 2020 (CA20 260294), le présent dossier décisionnel ADDENDA vise à résilier la convention de services de l'accueil général et la surveillance du centre Masson par l'organisme des « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » avec prise d'effet le 1er juillet 2022. Cette convention de services, entrée en vigueur le 1er janvier 2021, devait se terminer au plus tard le 31 décembre 2023. Les principes de saine gestion des fonds publics incitent à réviser périodiquement les contrats octroyés dans le but de valider leur pertinence. Dans le présent cas, l'envergure du site ne nous permet pas de justifier de poursuivre les services. En effet, ce type de contrat a pour objet de gérer l'accueil général d'un centre de loisirs où un ensemble important d'activités, souvent généré par plusieurs organisations, se déroulent dans une installation municipale dont l'intégrité est à surveiller, ce qui n'est pas le cas dans cette situation.

Un avis de résiliation a donc été transmis, en date du 21 février 2022, à l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » en tout respect des clauses de résiliation prévues à l'article 11 de la convention signée entre les parties.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie BONIN LÉONARD
agent(e) de projets, promotions et evenements
speciaux

IDENTIFICATION

Dossier # :1203653009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver trois conventions de services avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour l'accueil et la surveillance des centres Gabrielle-et-Marcel-Lapalme et Masson - Octroi d'un montant maximal d'honoraires respectivement de 135 173,30 \$, 92 209,85 \$ et 106 018,28 \$ pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, le tout taxes incluses, à même le budget de fonctionnement - Contrats de gré à gré (RPPS20-09101-GG, RPPS20-09100-GG et RPPS30-09102-GG)

CONTENU

CONTEXTE

Les conventions de services d'accueil général et de surveillance de deux centres communautaires, culturels et de loisir, intervenues entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et trois organismes à but non lucratif (OBNL), arriveront à échéance le 31 décembre 2020. En tant qu'occupants principaux des centres, ces OBNL apportent un soin particulier en ce qui a trait à l'accueil et à la surveillance des usagers. Satisfaite des services rendus, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie recommande de poursuivre de gré à gré avec ces mêmes contractants.

Le présent dossier décisionnel vise à approuver trois nouvelles conventions de services d'accueil général et de surveillance des centres Gabrielle-et-Marcel-Lapalme (5350, rue Lafond) et Masson (2705, rue Masson). Il vise également à octroyer des honoraires aux trois contractants « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », pour une période de trois ans, allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 26 0247 - 12 août 2019 Résilier la convention de services avec l'organisme « Loisirs du centre Père-Marquette inc. » relative à l'accueil et à la surveillance du centre Père-

Marquette pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, approuvée par la résolution CA17 26 0348 - Contrat de gré à gré (RPPL17-11074-GG). Prise d'effet le 17 août 2019. [Sommaire addenda 1177150001]

CA18 26 0334 - 3 décembre 2018 Approuver une convention de services avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour des services d'accueil général et de surveillance des centres Rosemont et Masson - Octroyer un montant maximal de 61 328,67 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 - Contrat de gré à gré (RPPL18-08059-GG) [1187817004]

CA17 26 0348 - 4 décembre 2017 Approuver quatre conventions de services avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », « Loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour l'accueil et la surveillance des centres Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, Père-Marquette et Alphonse-Desjardins - Octroyer un montant maximal respectivement de 116 144,96 \$, 79 229,47 \$ et 91 094,09 \$ pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 et de 36 090,57 \$ pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, le tout taxes incluses, à même le budget de fonctionnement - Contrats de gré à gré (RPPL17-11073-GG, RPPL17-11072-GG, RPPL17-11074-GG et RPPL17-11071-GG) [1177150001]

CA13 260092 et CA13 260093 - 2 avril 2013 Approbation d'avenants modifiant les conventions de services avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour les services d'accueil général et surveillance des centres Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, Alphonse-Desjardins et Père-Marquette ainsi que le chalet du parc Étienne-Desmarteau - Octroyer une indexation de 2 % aux années 2013 à 2015. [1136260001 et 1136260003]

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie soutient des activités communautaires, culturelles, de loisirs et de sports offertes à la population par des OBNL dans divers lieux de son territoire, notamment dans des installations municipales. Les services d'accueil général et de surveillance d'un centre sont confiés aux principaux occupants de ces installations.

Installations municipales visées

- Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme (5350, rue Lafond)
- Centre Masson (2705, rue Masson)

Nombre de contrats

Trois conventions de services pour deux centres, à signer de gré à gré avec trois OBNL occupants :

- La « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » (CDC) et le « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » (SLAB) se partagent des plages horaires au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme.
- Les « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » (LRCR) réalisent la prestation au centre Masson.

Durée du contrat

Les conventions de services sont actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. L'expérience positive et concluante milite en faveur d'une durée d'au moins trois ans pour la

prochaine période contractuelle, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Prestation de services

En contrepartie du paiement d'honoraires par l'Arrondissement, le contractant doit fournir les services d'un personnel compétent, fiable et avenant, ayant des habiletés ou aptitudes à maintenir l'ordre et à transiger avec le public afin d'assurer l'accueil et la surveillance selon les spécifications décrites à la convention et à son annexe 1 « Description de la prestation de services attendue du Contractant et autres obligations ». Les services à offrir, l'horaire, le détail des tâches à effectuer et les fréquences prescrites sont consignés dans cette annexe. Il s'agit notamment de :

- assurer une présence proactive et accueillante au comptoir d'accueil;
- fournir les informations concernant la programmation des activités;
- veiller à connaître les missions et les services offerts par les organismes logés au centre;
- répondre aux appels téléphoniques;
- effectuer le suivi des réservations de locaux;
- diriger et référer la clientèle aux endroits recherchés et services demandés;
- exercer une surveillance du centre et effectuer périodiquement une ronde (au minimum une fois aux deux heures).

Horaire des services

Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme

- « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » (40 h/sem.) : du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.
- « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » (51 h/sem.) : du lundi au vendredi, de 16 h à 23 h et les samedis et dimanches, de 9 h à 17 h.

Centre Masson

« Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » (40 h/sem.) : du lundi au jeudi, de 17 h à 22 h, le vendredi, de 17 h à 21 h 30 et les samedis et dimanches, de 8 h 45 à 16 h 30.

D'une part, les Conventions de services d'accueil général et de surveillance d'un centre à intervenir avec le « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et les « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » sont liées aux conventions avec contributions financières du Programme activités de loisir par lesquelles l'Arrondissement soutient les activités de sports et de loisirs organisées par ces mêmes OBNL dans les centres Gabrielle-et-Marcel-Lapalme et Masson.

D'autre part, la Convention de services d'accueil général et de surveillance d'un centre à intervenir avec la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » est liée à l'Entente de prêt et d'entretien de locaux du rez-de-chaussée du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme.

En effet, l'article 10 de l'annexe 1 de la convention de services prévoit que si l'une des ententes de prêt ou d'utilisation des locaux n'est pas renouvelée ou est résiliée, la convention de services prendra alors fin de plein droit, puisque l'organisme n'y sera alors plus un occupant principal.

JUSTIFICATION

Les centres Gabrielle-et-Marcel-Lapalme et Masson sont des lieux d'activités, de référence, de rencontre, de soutien et de mobilisation citoyenne. Un nombre important de personnes y reçoit des services et participe aux différents événements et activités. Ainsi, l'achalandage y est constant tout au long de l'année.

Dans le but d'assurer une bonne gestion des centres de propriété municipale et d'optimiser la qualité des services rendus aux citoyens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie propose des conventions d'accueil général et de surveillance de centre aux principaux occupants des bâtiments. Cette façon de faire a comme principal avantage de prendre appui sur l'appropriation des lieux par les premiers intéressés, soit ceux qui les exploitent et y réalisent une programmation et des services destinés aux citoyennes et citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme maximale d'honoraires pour les trois conventions de services, à intervenir avec le « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et les « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », totalise 333 401,43 \$, taxes incluses, pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023. Les versements seront effectués à raison de quatre paiements par année, dans les trente jours suivants la réception de factures trimestrielles pour les services rendus (à produire en avril, juillet, octobre et décembre), jusqu'à concurrence de la somme maximale annuelle prévue comme suit :

		Services des loisirs Angus-Bourbonnière	Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. *	Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	TOTAL
2021 taux horaire 15,0650 \$/h	Av tx	38 415,75 \$	30 130,00 \$	30 130,00 \$	98 675,75 \$
	Net	40 331,74 \$	30 130,00 \$	31 632,73 \$	102 094,47 \$
	Tx in	44 168,51 \$	30 130,00 \$	34 641,97 \$	108 940,48 \$
2022 taux horaire 15,3663 \$/h	Av tx	39 184,07 \$	30 732,60 \$	30 732,60 \$	100 649,27 \$
	Net	41 138,37 \$	30 732,60 \$	32 265,39 \$	104 136,36 \$
	Tx in	45 051,88 \$	30 732,60 \$	35 334,81 \$	111 119,29 \$
2023 taux horaire 15,6736 \$/h	Av tx	39 967,75 \$	31 347,25 \$	31 347,25 \$	102 662,25 \$
	Net	41 961,14 \$	31 347,25 \$	32 910,70 \$	106 219,09 \$
	Tx in	45 952,92 \$	31 347,25 \$	36 041,50 \$	113 341,67 \$
TOTAL	Av tx	117 567,56 \$	92 209,85 \$	92 209,85 \$	301 987,27 \$
	Net	123 431,24 \$	92 209,85 \$	96 808,82 \$	312 449,91 \$
	Tx in	135 173,30 \$	92 209,85 \$	106 018,28 \$	333 401,43 \$

* La « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » n'a pas de numéros de taxes (TPS ni TVQ).

À compter de l'année 2021, le taux horaire harmonisé entre les trois contractants sera de 15,0650 \$/h. Par la suite, une indexation de 2 % sera appliquée sur les années 2022 et 2023. Les montants attribués comprennent tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services des contractants.

Les crédits seront pris à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Ces crédits seront disponibles sous réserve de l'approbation du budget 2021 par les instances et seront priorisés pour les années subséquentes de validité des contrats, soit pour 2022 et 2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien des services d'accueil général et de surveillance des centres répond à l'action 11 « Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures » du plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services d'accueil et de surveillance des centres Gabrielle-et-Marcel-Lapalme et Masson sont essentiels à la création et au maintien d'un milieu de vie invitant et sécuritaire pour tous les utilisateurs. L'absence de telles conditions risquerait de diminuer un service auquel les citoyennes et citoyens sont en droit de s'attendre dans telles installations municipales communautaires, culturelles, récréatives et sportives.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pendant la période de pandémie de la COVID-19, les mesures de protection du public et des employés seront mises en place en fonction des recommandations en vigueur. Dans ce même contexte de crise sanitaire, il est possible que l'évolution de la situation oblige la modification des heures d'ouverture ou la fermeture des installations municipales visées par les contrats de services d'accueil général et de surveillance d'un centre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur de la convention de services : 1er janvier 2021;

- Factures trimestrielles des services rendus, payables dans les trente jours de leur réception;
- Évaluation sporadique de la qualité des services rendus par le contractant ainsi que du respect de la convention de services;
- Production, sur demande, d'un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;
- Fin de la convention de services : 31 décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BOUDREAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-18

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1203271004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter le budget de contingences de 7 515,17 \$, taxes incluses, pour les travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières dans le cadre du contrat accordé à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » (résolution CA20 26 0299)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'augmenter le budget de contingences de 7 515,17 \$, taxes incluses, pour les travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières dans le cadre du contrat accordé à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » (résolution CA20 26 0299), majorant ainsi le montant total du budget de contingences de 21 394,55 \$ à 28 909,72 \$, taxes incluses.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 19:06

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203271004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter le budget de contingences de 7 515,17 \$, taxes incluses, pour les travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières dans le cadre du contrat accordé à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » (résolution CA20 26 0299)

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat des travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières a été octroyé par le conseil d'arrondissement le 7 décembre 2020 (résolution CA20 26 0299), au terme d'un appel d'offres public, à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. », plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 213 945,48 \$.

Le budget initial autorisé pour les contingences du contrat, au montant de 21 394,55 \$, soit 10 % du montant de la soumission, s'avère insuffisant, malgré un suivi rigoureux effectué lors des travaux pour respecter l'enveloppe budgétaire. Cette situation découle principalement de la demande présentée par l'entrepreneur à la fin des travaux pour l'ajustement du prix du bitume, en vertu du document technique normalisé DTNI-3B relatif aux travaux de chaussé. Entre l'ouverture des soumissions au mois de novembre 2020 et la réalisation des travaux au mois d'août 2021, le coût du bitume utilisé dans la composition des enrobés a subi une augmentation imprévue de 39,86 %, selon les données de Bitume Québec, ce qui a conduit au dépassement de la limite budgétaire autorisé dans le cadre du contrat. L'analyse effectuée par la division de l'expertise et du soutien technique (DEST) suite aux travaux confirme cependant que ces derniers sont d'une bonne qualité.

Le budget total des contingences doit être augmenté d'une somme de 7 515,17 \$, pour un total de 28 909,72 \$, soit 13,51 % du montant de la soumission, afin de pouvoir procéder au paiement du décompte final des travaux réalisés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin SIMARD
ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1203271004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 276 391,68 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » au montant de 213 945,48 \$, taxes incluses, pour le resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières - Appel d'offres public numéro RPPV19-01002-OP (11 soumissionnaires). Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affectée - divers pour un montant de 400 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a lancé un programme financier pour les immeubles et sites des cours de services afin de solutionner des problématiques de santé et de sécurité des travailleurs. Ce programme a été proposé afin de prolonger la vie utile des installations des cours de services et faciliter les opérations qui s'y déroulent, en attendant la réalisation du programme de construction des nouvelles cours.

Dans le cadre de ce programme de soutien financier, la réfection du pavage de la cour de voirie des Carrières, située derrière le 1220, rue des Carrières, à l'ouest de l'ancien incinérateur, a été acceptée. Le but des travaux est de remettre en état les surfaces existantes pour en corriger les défauts, en améliorer le drainage, en favoriser la propreté, de même qu'en prolonger la durée d'utilisation.

Les travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières consistent principalement au planage d'une mince couche sur toute la surface du pavage existant à refaire, aux travaux de réparation en profondeur requis à la suite du planage, aux travaux d'ajustement et de réparation requis au niveau des structures, à l'application d'un liant d'accrochage, ainsi qu'à la mise en place d'une couche de revêtement en enrobé bitumineux d'une épaisseur variable.

Des travaux connexes et complémentaires sont également à venir dans la cour de voirie, ainsi que du côté de la cour du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), dont le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout, ainsi que la vidange et l'inspection de l'unité de traitement des eaux Stormceptor en aval du décanteur de boues.

La gestion et la réalisation des travaux sont sous la responsabilité de l'Arrondissement. L'appel d'offres RPPV19-01002-OP a été publié le 13 octobre 2020 sur le Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 novembre 2020. Onze (11) entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, aucun

addenda n'a été émis et aucune visite n'a été organisée. La présente soumission est valide pour 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GC20 02201 du 23 avril 2020 : Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : « Groupe ABS inc. » (5 006 212,71 \$), « Solmatech inc. » (4 951 283,40 \$), « Les Services EXP inc. » (4 677 700,39 \$), « SNC-Lavalin GEM Québec inc. » (3 882 314,84 \$) et « FNX-Innov inc. » (3 958 888,19 \$), pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 19-17934 (8 soumissionnaires).

CE19 1027 du 12 juin 2019 : Autoriser un virement budgétaire de 411 946,00 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie afin d'entreprendre les travaux jugés urgents concernant leur cour de services.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu seize (16) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces seize (16) preneurs, cinq (5) n'ont pas déposé de soumission.

Au cours de l'appel d'offres, aucune plainte n'a été signalée à l'Autorité des marchés publics (AMP) en lien avec celui-ci.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 213 945,48 \$, taxes incluses.

Afin de parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande d'ajouter :

- un montant de 21 394,55 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences dans l'enveloppe budgétaire;

- un montant de 32 091,82 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) et la Direction des travaux publics (DTP) ne possèdent pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser les travaux requis. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur qualifié pour la réalisation des travaux. Parmi les soumissions reçues, la soumission de l'entreprise « Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc. » est irrecevable en raison d'une irrégularité majeure dans l'Annexe B (le nombre de jours durant lesquels la caution ne peut pas retirer son cautionnement de soumission est absent).

Les trois (3) soumissions suivantes ont par ailleurs fait l'objet de défauts mineurs, mais les correctifs ne sont pas requis, la plus basse soumission n'étant pas visée :

- 1- De Sousa - 4042077 Canada inc. : la date de la présentation de la soumission inscrite sur la page 1 de l'Annexe B devrait être le 4 novembre, plutôt que le 3 mars;
- 2- Eurovia Québec Construction inc. : la résolution du conseil d'administration est manquante;

3- Les Entreprises Michaudville inc. : la résolution du conseil d'administration est manquante et le montant de la garantie offerte est moindre que celui requis.

Voici un résumé des soumissions :

Soumissionnaires conformes	Prix Travaux (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	213 945,48 \$		213 945,48 \$
Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	221 790,80 \$		221 790,80 \$
Meloche division de Sintra inc.	225 293,51 \$		225 293,51 \$
Roxboro Excavation inc.	234 000,00 \$		234 000,00 \$
De Sousa - 4042077 Canada inc.	246 620,23 \$		246 620,23 \$
Pavages D'Amour inc.	252 025,20 \$		252 025,20 \$
Eurovia Québec Construction inc.	280 136,59 \$		280 136,59 \$
Pavage des Moulins inc.	282 493,58 \$		282 493,58 \$
Construction Viatek inc.	294 313,01 \$		294 313,01 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	324 000,00 \$		324 000,00 \$
Pavages Métropolitain inc.	334 676,85 \$		334 676,85 \$
Dernière estimation (Firme externe)	302 177,30 \$		302 177,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			264 481,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%)			23,62 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (\$)			120 731,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%)			56,43 %
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$)			-88 231,82 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%)			-29,20 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission (\$)			7 845,32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission (%)			3,67 %

L'Arrondissement a octroyé un mandat à la firme « IGF axiom inc. » pour faire une estimation des coûts des travaux sur la base des documents d'appel d'offres. Cette pratique permet d'obtenir un deuxième avis sur le coût des travaux. Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de la firme externe, qui est de 302 177,30 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à -29.20 %.

Le coût moyen des soumissions est de 264 481,39 \$, ce qui représente un écart de 23,62 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 120 731,37 \$, soit 56,43 %.

L'analyse démontre que l'entreprise « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Les Entrepreneurs Bucaro inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Les Entrepreneurs Bucaro inc. », détient une attestation de Revenu Québec en date du 8 septembre 2020, valide jusqu'au 31 décembre 2020. Celle-ci devra être renouvelée en 2021 pour l'exécution des travaux.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » détient une autorisation de l'AMP valide jusqu'au 18 mars 2023.

Un mandat de services professionnels, au montant de 8 959,83 \$, taxes incluses, doit être confié à «Solmatech inc.» pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux en vertu de l'entente d'achat contractuelle # 1410249 de la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), en référence à la résolution CA18 26 0256 du 4 septembre 2018.

La gestion du contrat et la surveillance complète des travaux seront effectuées à l'interne par la Division des études techniques de la DDTET et la Division de la voirie de la DTP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la dépense de 276 391,68 \$, taxes incluses, est réparti comme suit :

Description	Montant
Travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie	213 945,48 \$
Contingences travaux (10 %)	21 394,55 \$
Variation de quantités (15 %)	32 091,82 \$
Surveillance des travaux (activité réalisée à l'interne)	0,00 \$
Contrôle qualitatif des matériaux	8 959,83 \$
Total	276 391,68 \$

Une somme de 411 946 \$ a été transférée par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), dans le cadre du Programme de soutien financier des cours de services, au budget de fonctionnement de l'Arrondissement. Une autorisation de virement du surplus de gestion affecté divers au montant de la dépense de 400 000 \$ est requise pour réaliser les travaux, ainsi que pour réaliser certains travaux complémentaires à venir, dont le dégagement de regards existants inaccessibles, le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout, ainsi que la vidange et l'inspection d'une unité de traitement primaire des eaux de type Stormceptor.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Amélioration de l'état de propreté générale des surfaces de la cour de voirie et réduction de la contamination des eaux de ruissellement, par l'élimination des dépressions et le rétablissement du drainage à la suite de la réalisation des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de réaliser les travaux, les inconvénients et les risques pour les employés de la Direction des travaux publics qui utilisent le site pour assurer des services aux citoyens vont s'accroître (inconfort de roulement, malpropreté des surfaces, accumulation d'eau dans des dépressions, mauvaises odeurs, etc.).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement à la suite de l'octroi du contrat. Les intervenants concernés seront informés de la portée des travaux, ainsi que des délais de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 7 décembre 2020

Début des travaux : août 2021

Fin des travaux : octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, les signataires de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David MC DUFF, Service de la gestion et de la planification immobilière
Pierre BEAULIEU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

David MC DUFF, 17 novembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin SIMARD
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-12

Guyline DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques



Dossier # : 1227573002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 71 159,41\$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 576 heures avec une option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPA22-01008-O / 22-19198 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 71 159,41 \$ taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 71 159,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 22-19198 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-25 14:40

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227573002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 71 159,41\$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 576 heures avec une option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPA22-01008-O / 22-19198 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les priorités organisationnelles de l'arrondissement pour les années à venir s'alignent avec celles de la ville de Montréal au chapitre de la transition écologique. En ce sens, pour réduire les GES et les îlots de chaleurs, pour contrer l'impact de l'infestation par l'agrile du frêne, pour augmenter le verdissement et la biodiversité et pour protéger et conserver le patrimoine arboricole, l'Arrondissement prend les moyens pour qu'en 2022, 500 à 600 arbres soient plantés.

En raison des plantations d'arbres prévues, la Division des parcs requiert la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour réaliser la plantation d'arbres. Un appel d'offres public numéro 22-19198, location de rétrocaveuse avec opérateur et accessoires a été publié le 23 février 2022 dont la date d'ouverture a été réalisée le 15 mars 2022. Conformément à cet appel d'offres, le fournisseur; « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » est le plus bas soumissionnaire retenu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA21 26 0010 du 1er février 2021: Autoriser une dépense totale de 227 708,45 \$, taxes incluses - Prolonger le contrat accordé à l'entreprise « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois - Appel d'offres public numéro 20-18011 / RPPS20-01005-OP (2 soumissionnaires).
 Résolution CA21-26 0009 du 1er février 2021: Autoriser une dépense additionnelle de 16 226,11\$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à la résolution CA20 26 0102 du 4 mai 2020, en lien avec le contrat accordé à l'entreprise « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » et ce, conformément à l'appel d'offres public numéro 20-18011 / RPPS20-01005-OP (2 soumissionnaires).

Résolution CA20 26 0102 du 4 mai 2020 : Autoriser une dépense totale de 223 238,22 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc.(Location Guay inc.) », pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires

pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro 20-18011 (2 soumissionnaires).

Résolution CA 20 26 0084 du 6 avril 2020 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 773 400 \$ pour le financement de la main d'œuvre cols bleus et des autres familles de dépenses pour la réalisation du programme de plantation des arbres.

Résolution CA19 26 0366 du 2 décembre 2019 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 140 545 \$ pour le financement de 5 postes temporaires et autres familles de dépenses à la Direction des travaux publics pour la réalisation du projet de 2 000 nouvelles plantations d'arbres.

Résolution CA19 26 0330 du 4 novembre 2019 : Autoriser un virement de crédits de 550 000 \$ du Fonds réservé-parcs et terrains de jeux pour l'achat d'arbres.

DESCRIPTION

À la Division des parcs, une excavatrice avec opérateur est nécessaire à la plantation d'arbres dans le cadre du programme de plantation d'arbres 2022. Il est requis de procéder à la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour 576 heures avec option de prolongation d'une année.

JUSTIFICATION

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	61 891,20 \$		71 159,41 \$
Les pavages Dancar (2009) Inc.	62 784,00 \$		72 185,90 \$
Soumissionnaire 3			
Soumissionnaire 4			
Estimation des professionnels (\$)			77 265,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			71 672,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			0,72 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 026,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			1,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(6 105,99 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-7,90 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

La dépense nette liée à ce contrat de étant inférieure à 500 000 \$, l'évaluation de risques a été effectuée par la Direction des travaux publics, qui a identifié un risque non significatif et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001). Voir le formulaire d'évaluation du risque dans les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est d'un montant de 71 159,41 \$ et les crédits requis sont de 64 978,04 \$
Une partie des crédits est prévu au budget de fonctionnement 2022 de la Division des parcs et installations et l'autre partie est prévu au PDI 2022 du plan de gestion intégré de la forêt urbaine - au solde de la canopée 2020 (crédits de 37 900 \$ et 27 078,02 \$).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 4 avril 2022
Début du contrat : vers le 25 avril 2022
Fin du contrat : vers le 18 novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane GOYETTE
C/d parcs <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-22

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1227282004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser une dépense totale de 132 637,46 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) » pour le service d'inspection et enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période de 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS20-01004-OP / 20-18058

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 132 637,46 \$, taxes incluses, pour le service d'inspection et d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé;

De prolonger le contrat octroyé en 2020 à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) », à cette fin (contrat numéro RPPS20-01004-OP / appel d'offres public numéro 20-18058);

D'imputer cette dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:53

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1227282004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser une dépense totale de 132 637,46 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) » pour le service d'inspection et enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période de 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS20-01004-OP / 20-18058

CONTENU

CONTEXTE

Il y a de cela quelques années déjà, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'est mis à investir annuellement dans son programme de propreté et dans la lutte aux graffitis. Depuis 2014, les travaux d'enlèvement des graffitis sur le domaine public sont exécutés par les employés cols bleus. Afin de procéder à l'enlèvement de graffitis présents sur le domaine privé, l'appel d'offres numéro 20-18058 a été lancé. Cet appel d'offres est d'une durée de 24 mois avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois. Nous souhaitons ici nous prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour une année supplémentaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 26 0127 : Autorisation d'une dépense totale de 260 073,45 \$ taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) » pour la fourniture de services d'inspection et d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé à l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour 24 mois, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois – Appel d'offres public numéro 20-18058 (2 soumissionnaires).

Résolution: CA18 26 0090 : Autorisation d'une dépense totale de 275 468,43 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 239 537,77 \$, taxes incluses, à « Y'a Quelqu'un l'aut'bord du mur » pour la fourniture de services d'inspection et d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 24 mois, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Appel d'offres public RPPS18-02018-OP / 18-16637 (6 soumissionnaires).

Résolution: CA16 26 0061 : Autorisation d'une dépense maximale de 300 000 \$ - Octroi d'un contrat au même montant à la « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER inc.) », pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement et pour le nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert 2016 et 2017.

Résolution: CA15 26 0278 : Autorisation d'une dépense additionnelle, au montant de 38 109,80 \$ taxes incluses, au contrat accordé à « la Société de Développement

Environnemental de Rosemont (SODER) inc. » pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CA15 26 0052 du 9 mars 2015), portant la valeur du contrat initial à 118 109,80 \$.

Résolution: CA15 26 0052 9 mars 2015 : Autorisation d'une dépense maximale de 80 000 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat de service à cet effet à la « Société de Développement Environnemental de Rosemont (SODER) inc » pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert.

Résolution: CA14 26 0180 du 2 juin 2014 : Autorisation d'une dépense maximale de 154 900 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat de service à cet effet à la « Société de Développement Environnemental de Rosemont (SODER) inc » pour la valorisation des surfaces sensibles du domaine privé de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

Résolution: CA13 26 0356 Ratification des dépenses supplémentaires au contrat ayant pour objet l'enlèvement de graffitis sur les domaines public et privé accordé à « L'Effaceur inc. » (résolution CA13 26 0152 du 16 mai 2013) pour un montant de 14 985 \$, portant la valeur du contrat initial au montant de 227 096,63 \$.

Résolution: CA13 26 0152 du 16 mai 2013 : Autorisation d'une dépense de 212 111,63 \$ - Octroi d'un contrat à « L'Effaceur inc. », pour l'enlèvement de graffitis sur les domaines public et privé et le nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert, pour une période d'un an - Appel d'offres numéro 13-12886 - (5 soumissionnaires) (GDD 1132913004).

Résolution: CA11 26 0130 du 3 mai 2011 : Octroi d'un contrat de à « 9206-1571 Québec inc. (Le Groupe AVNet) » pour l'enlèvement de graffitis sur les domaines public et privé et nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert (2011-2012) - Contrat numéro 261111S - Autorisation d'une dépense totale de 326 964,75 \$ (2 soumissionnaires) (GDD 1112913010).

Résolution: CA09 26 0105 : Octroi d'un contrat (retenir l'option B) à « 9125-6610 Québec inc. (Le Groupe AVNet) » pour l'enlèvement de graffitis sur les domaines public et privé dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une période de deux ans (2009 à 2010), pour un montant total de 230 000 \$ - Appel d'offres numéro 260906S (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie désire faire exécuter des travaux d'enlèvement de graffitis sur le domaine privé au sein de son territoire. Que ce soit par l'application de peinture ou par l'utilisation de produits spécialisés, les graffitis seront effacés ou recouverts un à un afin d'améliorer l'impression de propreté et de remettre en état les façades des bâtiments sur les artères commerciales et autres rues et ruelles. Des inspections ponctuelles dites de repérage dans l'arrondissement seront faites par l'entrepreneur, puis les travaux seront exécutés en fonction des demandes de citoyens acheminées à la Division de la voirie et selon les critères prioritaires établis dans le devis technique de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Afin d'améliorer la propreté dans Rosemont-La Petite-Patrie puis de retirer les graffitis et autres *tags* qui se sont accumulés depuis l'automne dernier, nous devons poursuivre la lutte à la prolifération des graffitis en prolongeant le contrat de deux ans octroyé en 2020. Des interventions constantes d'enlèvement de graffitis permettent éventuellement de décourager les auteurs de ces méfaits.

Ci-dessous, l'analyse des soumissions:

Soumission 20-18058 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 20-mai-20
 Date Addenda 1: 28-avr-20
 Date fin/ouverture des soumission AO: 14-mai-20

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL
1 9181-5084 Québec inc (solutions graffiti)	260 073,45 \$
2 Services Entretien Carlos Inc.	348 489,23 \$
3	
4	
Dernière estimation réalisée	260 993,25 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	-919,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	-0,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	88 415,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	34,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	88 415,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse) x 100	34,00 %
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	304 281,34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse) x 100	17,00 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation de contrat de 12 mois est d'un montant de 132 637,46 \$, taxes incluses. Les crédits requis pour l'année 2022 pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine public sont prévus au budget de fonctionnement de la Division de la voirie à l'activité nettoyage et balayage des voies publiques, autres services techniques.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux Montréalaises et Montréalais des milieux de meilleure qualité en éliminant les graffitis visibles sur notre territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'enlèvement des graffitis visent à dédommager les propriétaires lésés par ces actes de vandalisme tout en procurant un sentiment de sécurité aux commerçants et résidents de l'arrondissement. De plus, afin que les travaux puissent commencer le plus tôt possible après la fin de l'hiver, il y aurait lieu que le Conseil d'arrondissement autorise la

prolongation de ce contrat dès sa séance du 4 avril 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du formulaire de demande d'enlèvement de graffitis sur le site Internet de la Ville de Montréal et promotion du service d'enlèvement de graffitis dans les divers outils de communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation du contrat : 4 avril 2022

Début des travaux : 11 avril 2022

Fin des travaux : 11 avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diana GOROPCEANU, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUBOIS
c/d voirie - arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2022-03-14



Dossier # : 1227282005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser une dépense totale de 105 462,20 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Ramcor Construction inc.» pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion-citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires – Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 1 et 5)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 105 462,20 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des trottoirs;

D'accorder à « Ramcor Construction Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 105 462,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 1 et 5);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:54

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227282005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser une dépense totale de 105 462,20 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Ramcor Construction inc.» pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion-citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires – Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 1 et 5)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du ménage printanier, la Direction des travaux publics effectue chaque année des travaux de nettoyage des rues, trottoirs et pistes cyclables sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Ainsi, pendant plusieurs semaines, le passage intensif et systématique des balais, de citernes de rue et d'appareils lave-trottoirs permet le retrait des débris accumulés au cours de l'hiver ainsi que l'enlèvement des abrasifs ayant été épandus. La Division de la voirie requiert donc les services d'appareils avec opérateurs pour assurer le bon déroulement de ces opérations.

De plus, depuis la confection budgétaire de 2017, le nettoyage des trottoirs n'est plus inclus dans les contrats de déneigement clés en main, comme c'était le cas auparavant. Pour cette raison, un virement budgétaire est demandé afin de pouvoir financer l'octroi de ces deux contrats de nettoyage de trottoirs pour les secteurs de déneigement RPP-101 et RPP-201.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 26 0073 : Autoriser une dépense totale de 87 955,88 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Entreprises Michel Gauthier inc. » pour le service de location d'un appareil lave trottoir avec opérateur pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (4 soumissionnaires).

CA19 26 0119 du 1er avril 2019 : Autoriser une dépense totale de 171 772,65 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée. » pour le service de location d'appareil lave trottoir avec opérateurs pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (4 soumissionnaires).

CA19 26 0121 du 1er avril 2019 : Autoriser une dépense totale de 87 955,88 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Entreprises Michel Gauthier inc. » pour le service de location d'un appareil lave trottoir avec opérateur pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel

d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (4 soumissionnaires).

CA17 26 0069 du 13 mars 2017 : Autorisation d'une dépense totale de 186 259,50 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. », pour le nettoyage printanier des trottoirs des secteurs de déneigement S1, S2 et S3 à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, années 2017 et 2018 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 17-15538/RPPS17-03026-OP (1 soumissionnaire).

CA14 26 0061 du 10 mars 2014 : Autorisation d'une dépense de 125 897,64 \$, taxes incluses, à « Excavation Anjou inc. » pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont -- La Petite-Patrie (secteurs de déneigement S1, S2 et S3) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

CA11 26 0056 du 14 mars 2011 : Octroyer un contrat à « Transport Rosemont inc. » pour le nettoyage des trottoirs aux printemps 2011 à 2013 et aux étés 2012 et 2013 - Contrat numéro 261102S (3 soumissionnaires). Autorisation d'une dépense totale de 328 099,84 \$.

CA08 26 0058 du 10 mars 2008 : Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat (option B) de 270 019,58 \$ à « Transport Rosemont inc. » pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie aux printemps 2008-2010.

CA07 26 0060 du 5 mars 2007 : Octroyer un contrat à « Transport Rosemont inc. » pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont -- La Petite-Patrie au printemps 2007 - soumission numéro 260703S - (5 soumissionnaires) - montant total : 71 663,16 \$.

CA06 26 0082 du 3 avril 2006 : Octroyer un contrat à « Transport Rosemont inc. » pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont -- La Petite-Patrie au printemps 2006 - soumission numéro 260603S - (3 soumissionnaires) - montant total : 90 002,46 \$.

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement au nettoyage des trottoirs dès le début du printemps et pour quelques semaines dans les secteurs de déneigement RPP-101 et RPP-201 pour les années 2022 et 2023 avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires. Au total, deux appareils seront requis pour réaliser le ménage printanier des trottoirs dans ces deux secteurs de l'arrondissement à raison de douze heures par jour sur deux quarts, cinq jours par semaine. Le contrat est établi selon un taux unitaire par kilomètre de trottoir à nettoyer, les deux secteurs totalisant environ 105 kilomètres.

JUSTIFICATION

La Division de la voirie ne dispose pas d'équipements nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux de nettoyage printanier. L'octroi de ce contrat est donc essentiel au déploiement efficace des opérations de propreté dans l'arrondissement. Ce service est requis puisque l'arrondissement doit en tout temps assurer la propreté pour maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens, et ce, sur l'ensemble de son territoire. Ci-dessous, l'analyse des soumissions pour les lots numéro 1 et 5.

Soumission 22-19165 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 9 février 2022
 Date Addenda 1: 11 février 2022
 Date fin/ouverture des soumission AO: 1er mars 2022
Lot #1 : Nettoyage des trottoirs du secteur RPP-101
Prix forfaitaire pour les années 2022 et 2023

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	Ramcor Construction Inc	47 392,70 \$
2	Les Équipements Benco (Canada) Ltée	50 025,62 \$
3	A&O Gendron Inc	53 185,14 \$
4	Les Entrepreneurs Bucaro Inc	63 190,26 \$
Dernière estimation réalisée		53 185,14 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	53 448,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)	12,78 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	15 797,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)	33,33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	-5 792,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-10,89 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	2 632,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	5,56 %

Soumission 22-19165 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 9 février 2022
 Date Addenda 1: 11 février 2022
 Date fin/ouverture des soumission AO: 1er mars 2022
Lot #5 : Nettoyage des trottoirs du secteur RPP-201
Prix forfaitaire pour les années 2022 et 2023

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (tx in)
1 Ramcor Construction Inc	58 069,50 \$
2 Les Équipements Benco (Canada) Ltée	65 208,07 \$
3 Les Entrepreneurs Bucaro Inc	70 424,72 \$
4 A&O Gendron Inc	70 699,28 \$
Dernière estimation réalisée	69 326,48 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) <small>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</small>	66 100,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <small>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	13,83 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <small>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</small>	12 629,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <small>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	21,75 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <small>(la plus basse conforme – estimation)</small>	-11 256,98 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <small>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</small>	-16,24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <small>(la deuxième plus basse – la plus basse)</small>	7 138,57 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <small>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</small>	12,29 %

La dépense nette liée à ce contrat de biens et services étant inférieure à 500 000 \$, l'évaluation de risques a été effectuée par la Direction des travaux publics, qui a identifié un risque non significatif et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ce contrat à « Ramcor Construction inc. » est de 105 462,20 \$, taxes incluses, et se répartit comme suit :

ANNÉE 2022 2023 TOTAL

Contrat 52 731,10 \$ 52 731,10 \$ **105 462,20 \$**

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2022 de la Division de la voirie dans l'activité de nettoyage et balayage des voies publiques dans le compte des services techniques équipements et matériel roulant avec opérateur. Les crédits requis pour l'année 2023 seront priorisés lors de la confection du budget 2023.

Le contrat est pour une durée de deux ans avec deux années optionnelles de prolongation. Advenant le cas où nous souhaiterions nous prévaloir de ces années optionnelles, les taux unitaires soumis par « Ramcor Construction inc » pour l'année 2023 seront indexés de 4 % annuellement. Il faudra donc le considérer dans le budget attribué à la prolongation du présent contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux Montréalaises et aux Montréalais empruntant nos trottoirs un environnement sécuritaire et de qualité pendant la période estivale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra une opération de nettoyage rapide et efficace. Le fait de ne pas recourir à ce service de lave-trottoirs pourrait retarder de façon importante l'opération de ménage du printemps dans l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du contrat au CA : 4 avril 2022

Début du contrat : 11 avril 2022

Fin du contrat : 31 mai 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUBOIS
c/d voirie - arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-14

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1227282006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser une dépense totale de 209 442,84 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. » pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires – Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 2, 3, 4, 6 et 7)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 209 442,84 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des trottoirs;

D'accorder à « Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 209 442,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 2, 3, 4, 6 et 7);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:56

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227282006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser une dépense totale de 209 442,84 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. » pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires – Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 2, 3, 4, 6 et 7)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du ménage printanier, la Direction des travaux publics effectue chaque année des travaux de nettoyage des rues, trottoirs et pistes cyclables sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Ainsi, pendant plusieurs semaines, le passage intensif et systématique des balais, de citernes de rue et d'appareils lave-trottoirs permet le retrait des débris accumulés au cours de l'hiver ainsi que l'enlèvement des abrasifs ayant été épandus. La Division de la voirie requiert donc les services d'appareils avec opérateurs pour assurer le bon déroulement de ces opérations.

De plus, depuis la confection budgétaire de 2017, le nettoyage des trottoirs n'est plus inclus dans les contrats de déneigement clés en main, comme c'était le cas auparavant. Pour cette raison, un virement budgétaire est demandé afin de pouvoir financer l'octroi de ces cinq (5) contrats de nettoyage de trottoirs pour les secteurs de déneigement RPP-102, RPP-103, RPP-104, RPP-204 et RPP-205.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 26 0073 : Autoriser une dépense totale de 87 955,88 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Entreprises Michel Gauthier inc. » pour le service de location d'un appareil lave trottoir avec opérateur pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (4 soumissionnaires).

CA19 26 0119 du 1er avril 2019 : Autoriser une dépense totale de 171 772,65 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée. » pour le service de location d'appareil lave trottoir avec opérateurs pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (4 soumissionnaires).

CA19 26 0121 du 1er avril 2019 : Autoriser une dépense totale de 87 955,88 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Entreprises Michel Gauthier inc. »

pour le service de location d'un appareil lave trottoir avec opérateur pour une durée de trois (3) ans, soit de 2019 à 2021, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années - Appel d'offres public numéro RPPS19-02022-OP /19-17549 (4 soumissionnaires).

CA17 26 0069 du 13 mars 2017 : Autorisation d'une dépense totale de 186 259,50 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. », pour le nettoyage printanier des trottoirs des secteurs de déneigement S1, S2 et S3 à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, années 2017 et 2018 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 17-15538/RPPS17-03026-OP (1 soumissionnaire).

CA14 26 0061 du 10 mars 2014 : Autorisation d'une dépense de 125 897,64 \$, taxes incluses, à « Excavation Anjou inc. » pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont -- La Petite-Patrie (secteurs de déneigement S1, S2 et S3) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

CA11 26 0056 du 14 mars 2011 : Octroyer un contrat à « Transport Rosemont inc. » pour le nettoyage des trottoirs aux printemps 2011 à 2013 et aux étés 2012 et 2013 - Contrat numéro 261102S (3 soumissionnaires). Autorisation d'une dépense totale de 328 099,84 \$.

CA08 26 0058 du 10 mars 2008 : Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat (option B) de 270 019,58 \$ à « Transport Rosemont inc. » pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie aux printemps 2008-2010.

CA07 26 0060 du 5 mars 2007 : Octroyer un contrat à « Transport Rosemont inc. » pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont -- La Petite-Patrie au printemps 2007 - soumission numéro 260703S - (5 soumissionnaires) - montant total : 71 663,16 \$.

CA06 26 0082 du 3 avril 2006 : Octroyer un contrat à « Transport Rosemont inc. » pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont -- La Petite-Patrie au printemps 2006 - soumission numéro 260603S - (3 soumissionnaires) - montant total : 90 002,46 \$.

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement au nettoyage des trottoirs dès le début du printemps et pour quelques semaines dans les secteurs de déneigement RPP-102, RPP-103, RPP-104, RPP-204 et RPP-205 pour les années 2022 et 2023 avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires.

Au total, cinq appareils seront requis pour réaliser le ménage printanier des trottoirs dans ces cinq secteurs de l'arrondissement à raison de douze heures par jour sur deux quarts, cinq jours par semaine. Le contrat est établi selon un taux unitaire par kilomètre de trottoir à nettoyer, les cinq secteurs totalisant environ 277 kilomètres.

JUSTIFICATION

La Division de la voirie ne dispose pas d'équipements nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux de nettoyage printanier. L'octroi de ce contrat est donc essentiel au déploiement efficace des opérations de propreté dans l'arrondissement. Ce service est requis puisque l'arrondissement doit en tout temps assurer la propreté pour maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens, et ce, sur l'ensemble de son territoire.

Ci-dessous, l'analyse des soumissions pour les lots numéro 2, 3, 4, 6 et 7.

Soumission 22-19165 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 9 février 2022
 Date Addenda 1: 11 février 2022
 Date fin/ouverture des soumission AO: 1er mars 2022
Lot #2 : Nettoyage des trottoirs du secteur RPP-102
Prix forfaitaire pour les années 2022 et 2023

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (tx in)
1 Dénéigement & Excavation M. Gauthier Inc	44 756,32 \$
2 Ramcor Construction Inc	48 096,34 \$
3 Les Entrepreneurs Bucaro Inc	58 584,02 \$
4 Les Équipements Benco (Canada) Ltée	63 460,45 \$
Dernière estimation réalisée	67 468,48 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) <small>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</small>	53 724,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <small>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	20,04 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <small>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</small>	18 704,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <small>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	41,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <small>(la plus basse conforme – estimation)</small>	-22 712,16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <small>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</small>	-33,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <small>(la deuxième plus basse – la plus basse)</small>	3 340,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <small>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</small>	7,46 %

Soumission 22-19165 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 9 février 2022
 Date Addenda 1: 11 février 2022
 Date fin/ouverture des soumission AO: 1er mars 2022
Lot #3 : Nettoyage des trottoirs du secteur RPP-103
Prix forfaitaire pour les années 2022 et 2023

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	Déneigement & Excavation M. Gauthier Inc	32 905,85 \$
2	Les Entrepreneurs Bucaro Inc	41 339,26 \$
3	Ramcor Construction Inc	46 564,88 \$
4	Les Équipements Benco (Canada) Ltée	49 151,81 \$
Dernière estimation réalisée		52 256,14 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) <small>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</small>	42 490,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <small>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	29,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <small>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</small>	16 245,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <small>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	49,37 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <small>(la plus basse conforme – estimation)</small>	-19 350,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <small>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</small>	-37,03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <small>(la deuxième plus basse – la plus basse)</small>	8 433,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <small>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</small>	25,63 %

Soumission 22-19165 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 9 février 2022
 Date Addenda 1: 11 février 2022
 Date fin/ouverture des soumission AO: 1er mars 2022
Lot #4 : Nettoyage des trottoirs du secteur RPP-104
Prix forfaitaire pour les années 2022 et 2023

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	Déneigement & Excavation M. Gauthier Inc	39 340,77 \$
2	Ramcor Construction Inc	52 578,07 \$
3	Les Entrepreneurs Bucaro Inc	54 248,19 \$
4	Les Équipements Benco (Canada) Ltée	58 763,72 \$
Dernière estimation réalisée		62 475,12 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) <small>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</small>	51 232,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <small>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	30,23 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <small>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</small>	19 422,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <small>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	49,37 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <small>(la plus basse conforme – estimation)</small>	-23 134,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <small>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</small>	-37,03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <small>(la deuxième plus basse – la plus basse)</small>	13 237,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <small>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</small>	33,65 %

Soumission 22-19165 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO:	9 février 2022
Date Addenda 1:	11 février 2022
Date fin/ouverture des soumission AO:	1er mars 2022
Lot #6 : Nettoyage des trottoirs du secteur RPP-204	
Prix forfaitaire pour les années 2022 et 2023	

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (tx in)
1 Dénéigement & Excavation M. Gauthier Inc	46 374,02 \$
2 Ramcor Construction Inc	49 557,90 \$
3 Les Entrepreneurs Bucaro Inc	54 248,19 \$
4 Les Équipements Benco (Canada) Ltée	65 754,20 \$
Dernière estimation réalisée	69 907,10 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) <small>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</small>	53 983,58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <small>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	16,41 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <small>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</small>	19 380,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <small>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	41,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <small>(la plus basse conforme – estimation)</small>	-23 533,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <small>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</small>	-33,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <small>(la deuxième plus basse – la plus basse)</small>	3 183,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <small>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</small>	6,87 %

Date publication AO: 9 février 2022
 Date Addenda 1: 11 février 2022
 Date fin/ouverture des soumission AO: 1er mars 2022
Lot #7 : Nettoyage des trottoirs du secteur RPP-205
Prix forfaitaire pour les années 2022 et 2023

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (tx in)
1 Dénéigement & Excavation M. Gauthier Inc	46 065,88 \$
2 Ramcor Construction Inc	49 503,64 \$
3 Les Entrepreneurs Bucaro Inc	54 935,28 \$
4 Les Équipements Benco (Canada) Ltée	65 317,30 \$
5 Les Excavations Payette Ltée	77 005,66 \$
Dernière estimation réalisée	69 442,60 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	58 565,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)	27,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	30 939,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)	67,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	-23 376,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-33,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	3 437,76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	7,46 %

La dépense nette liée à ce contrat de biens et services étant inférieure à 500 000 \$, l'évaluation de risques a été effectuée par la Direction des travaux publics qui a identifié un risque non significatif et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ce contrat à « Dénéigement & Excavation M. Gauthier inc, » est de 209 442,84 \$, taxes incluses, et se répartit comme suit :

Année 2022 2023 **TOTAL**

Contrat 104 721,42 \$ 104 721,42 \$ **209 442,84 \$**

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2022 de la Division de la voirie dans l'activité de nettoyage et balayage des voies publiques dans le compte des services techniques équipements et matériel roulant avec opérateur. Les crédits requis pour l'année 2023 seront priorisés lors de la confection du budget 2023.

Le contrat est pour une durée ferme de deux ans avec deux années optionnelles de prolongation. Advenant le cas où nous souhaiterions nous prévaloir de ces années optionnelles, les taux unitaires soumis par « Dénéigement & Excavation M. Gauthier inc.» pour l'année 2023 seront indexés de 4 % annuellement. Il faudra donc le considérer dans le budget attribué à la prolongation du présent contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux Montréalaises et aux Montréalais empruntant nos trottoirs un environnement sécuritaire et de qualité pendant la période estivale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra une opération de nettoyage rapide et efficace. Le fait de ne pas recourir à ce service de lave-trottoirs pourrait retarder de façon importante l'opération de ménage du printemps dans l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du contrat au CA : 4 avril 2022

Début du contrat : 11 avril 2022

Fin du contrat : 31 mai 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUBOIS
c/d voirie - arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-14

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1227282007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser une dépense totale de 64 500,98 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Balai Le Permanent inc. » pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires – Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lot 8)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 64 500,98 \$, taxes incluses, pour la location d'un camion-citerne avec opérateur;

D'accorder à « Balai Le Permanent inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 64 500,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lot 8);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:56

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1227282007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser une dépense totale de 64 500,98 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Balai Le Permanent inc. » pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires – Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lot 8)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du ménage printanier, la Direction des travaux publics effectue chaque année des travaux de nettoyage de rues, trottoirs et pistes cyclables sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Ainsi, pendant plusieurs semaines, le passage intensif et systématique des balais, citernes et appareils lave trottoirs permet le retrait des débris accumulés au cours de l'hiver ainsi que l'enlèvement des abrasifs ayant été épandus. La Division de la voirie requiert donc les services d'appareils avec opérateurs pour assurer le bon déroulement de ces opérations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 26 0072 : Autoriser une dépense totale de 43 977,94 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « 11073192 Canada inc. (Déneigement NA-SA) » pour la location d'un camion citerne avec opérateur pour une durée de deux ans, soit de 2020 à 2021, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP /20-18010 (2 soumissionnaires) LOT n°21.
 Contrat gré à gré (RPPV18-09060-GG) en 2019 avec la compagnie « 2632-2990 Québec inc. - Les excavations DDC » pour un montant total de 14 486,85\$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Le travail consiste principalement à l'arrosage des rues afin de réduire les poussières créées par le passage des balais mécaniques, qui travaillent en tandem avec le camion citerne lors du ménage printanier. Ce contrat est prévu pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023.

JUSTIFICATION

Cette citerne s'ajoute à celles faisant déjà partie de la flotte de véhicule utilisée par la division. Elle est requise pour les activités intensives de nettoyage de printemps. Le présent contrat garantit la disponibilité de l'appareil pour le nettoyage journalier pendant quatre à

cinq semaines.

Ci-dessous, l'analyse des soumissions pour le lot numéro 8 :

Soumission 22-19165 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO:	9 février 2022
Date Addenda 1:	11 février 2022
Date fin/ouverture des soumission AO:	1er mars 2022
Lot #8 : Location d'un camion-citerne avec opérateur Prix forfaitaire pour les années 2022 et 2023	

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (tx in)
1 Balai Le Permanent Inc	64 500,98 \$
2 Dénégement & Excavation M. Gauthier Inc	67 605,30 \$
3 Les Entreprises Daniel Robert Inc	67 605,30 \$
4 Les Revêtements Scelltech Inc	70 709,63 \$
Dernière estimation réalisée	73 158,59 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) <small>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</small>	67 605,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <small>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	4,81 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <small>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</small>	6 208,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <small>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</small>	9,63 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <small>(la plus basse conforme – estimation)</small>	-8 657,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <small>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</small>	-11,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <small>(la deuxième plus basse – la plus basse)</small>	3 104,32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <small>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</small>	4,81 %

La dépense nette liée à ce contrat de biens et services étant inférieure à 500 000 \$, l'évaluation de risques a été effectuée par la Direction des travaux publics, qui a identifié un risque non significatif et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ce contrat à « Balai Le Permanent inc. » est de 64 500,98 \$, taxes incluses, et se répartit comme suit :

ANNÉE 2022 2023 TOTAL

Contrat 31 905,56 \$ 32 595,42 \$ **64 500,98 \$**

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2022 de la Division de la voirie dans l'activité de nettoyage et balayage des voies publiques dans le compte des services techniques équipements et matériel roulant avec opérateur. Les crédits requis pour l'année 2023 seront priorisés lors de la confection du budget 2023.

Le contrat est pour une durée ferme de deux ans avec deux années optionnelles de prolongation. Advenant le cas où nous souhaiterions nous prévaloir de ces années

optionnelles, le taux unitaire soumis par « Balai Le Permanent inc. » pour l'année 2023 sera indexé de 4 % annuellement. Il faudra donc le considérer dans le budget attribué à la prolongation du présent contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux Montréalaises et aux Montréalais empruntant nos rues un environnement sécuritaire et de qualité pendant la période estivale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement ne disposant pas d'appareils de ce type en nombre suffisant, ce contrat permettra une bonification de notre flotte de véhicules puis optimisera nos opérations de nettoyage des chaussées de manière efficace et régulière tout au long de la saison estivale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du contrat au CA : 4 avril 2022

Début du contrat : 11 avril 2022

Fin du contrat : 31 mai 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUBOIS
c/d voirie - arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-14

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1229390001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 162 845,99 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Techvac Environnement inc. », pour les services de nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2022 et 2023 sans option de renouvellement – Appel d'offres public numéro 22-030-TP / 21-19016 lot 2 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 162 845,99 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à «Techvac Environnement inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 162 845,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 21-19016 lot 2, NRS 22-030-TP, (7 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:51

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229390001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 162 845,99 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Techvac Environnement inc. », pour les services de nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2022 et 2023 sans option de renouvellement – Appel d'offres public numéro 22-030-TP / 21-19016 lot 2 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dénombre plusieurs kilomètres linéaires de conduites d'égouts sur son territoire qui permettent d'accumuler les eaux usées pluviales et sanitaires. En lien avec les orientations du Service de l'eau, la Division de la voirie propose d'octroyer un contrat pour effectuer le nettoyage de diverses conduites jugées problématiques. Le ruissellement des eaux pluviales entraîne toutes sortes de sédiments et de débris à l'intérieur du réseau d'égouts, qui peuvent parfois causer le blocage des conduites et provoquer le mauvais fonctionnement hydraulique du réseau. Il suffit qu'un tronçon de conduite soit obstrué pour modifier complètement le comportement hydraulique du réseau et causer des odeurs nauséabondes dues à la stagnation des eaux usées, des débordements de surface ou des refoulements d'égouts.

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion des infrastructures du réseau d'eau. Ces actions préventives et correctives font partie des interventions qui contribuent à maintenir le réseau d'égouts en bon état et à améliorer les infrastructures collectives.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a participé à l'appel d'offres initié par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour les services de nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour une période de 18 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0282 : Autoriser une dépense totale de 453 215,35 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant à « Tech Vac Environnement inc. » pour des services de nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 3 ans - Appel d'offres public 18-17208 / RPPS18-07056-OP (4 soumissionnaires).

CA17 26 0292 : Autorisation d'une dépense totale de 116 817,48 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Groupe Sanyvan inc. » pour des services de nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 1 an - Appel d'offres public 17-15986 (RPPS17-09067-OP - 2 soumissionnaires, dont 1 seul à Rosemont–La Petite- Patrie).

CA16 26 0114 : Autorisation d'une dépense totale de 65 719,25 \$ (taxes incluses), pour la prolongation du contrat avec « Qualinet Environnement inc.» pour des travaux de nettoyage de conduites d'égouts

incluant le transport et la disposition des résidus pour l'année 2016 - Appel d'offres public 15-14128 / RPPS15-04038-OP (6 soumissionnaires).

CA15 26 0114: Autorisation d'une dépense totale de 65 568,52 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Qualinet Environnement inc.» pour des travaux de nettoyage de conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'année 2015 - Appel d'offres public 15-14128 / RPPS15-04038-OP (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres portant le numéro 21-19016 afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences des arrondissements participants. Le contrat est d'une durée de 18 mois.

Pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le contrat prévoit le nettoyage de 12,44 kilomètres de conduites d'égouts par année ainsi que le transport et la disposition des résidus et des boues récupérées lors de cette activité. L'entrepreneur doit fournir un rapport complet des travaux réalisés. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive afin d'optimiser la durée de vie des infrastructures d'égouts et d'assurer le bon fonctionnement du réseau. Des heures additionnelles d'opérations ont également été incluses aux contrats afin d'assurer un service en cas d'urgence.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne dispose pas de l'équipement ni de la main-d'oeuvre nécessaires pour réaliser ces interventions. Il est donc essentiel d'obtenir les services d'une entreprise privée pour effectuer ce type de travaux.

Le Service de l'approvisionnement a publié l'appel d'offres public 21-19016 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir le 29 novembre 2021 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 janvier 2022. L'appel d'offres a été sur le marché pour 49 jours et les soumissions sont valides pour une période de 180 jours.

Sur douze preneurs de cahier des charges, sept compagnies ont déposé une soumission conforme.

Voici l'analyse des soumissions déposées.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	Prix avant Taxes	Prix avec Taxes incluses
Techvac Environnement Inc.	141 636,00 \$	162 845,99 \$
CGI Environnement Inc.	166 150,00 \$	191 030,96 \$
Inno-Vac Inc.	193 980,00 \$	223 028,51 \$
Groupe Sanyvan Inc.	234 050,00 \$	269 098,99 \$
Sanivac	277 900,00 \$	319 515,53 \$
EBI Envirotech Inc.	363 138,45 \$	417 518,43 \$
Services Infraspec Inc.	421 900,00 \$	485 079,53 \$
Dernière estimation réalisée	266 842,00 \$	306 801,59 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		
(La plus basse conforme - estimation)		(143 955,60 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		
((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100		-46,92 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		
(La deuxième plus basse - la plus basse)		28 184,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		
((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100		17,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		
(La plus haute conforme - plus basse conforme)		322 233,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		
((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100		197,88 %
Coût moyen des soumissions conformes (\$)		
(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)		295 445,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		
((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100		81,43 %

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement qui a validé que :

- Le plus bas soumissionnaire recommandé ne se retrouve pas sur la liste du RENA;
- Le soumissionnaire recommandé ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal;
- Le soumissionnaire recommandé ne se trouve pas dans la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

L'évaluation de risques a été effectuée par la Direction des travaux publics, qui a identifié un risque non significatif et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat de nettoyage des conduites d'égouts d'une durée de deux années (2022 et 2023) est d'un montant de 162 845,99 \$ (taxes incluses). Les crédits requis pour assurer les opérations en 2022 sont prévus au budget de gestion de l'eau, réseau d'égouts, entretien et réparation - infrastructures municipales et les crédits requis ultérieurement seront priorisés aux budgets 2023. Les montants avec taxes et ristournes (au net) sont de 148 700,10 \$.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas à ce dossier en raison de sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer le bon fonctionnement hydraulique du réseau d'égouts.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par les autorités compétentes : 4 avril 2022

Début du contrat : 11 avril 2022

Fin du contrat : 31 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUBOIS
c/d voirie - arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Hugo NAPPERT
Directeur, Direction des travaux publics

Le : 2022-03-14



Dossier # : 1207911006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 650,87 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à « USD Global inc. » - Appel d'offres sur invitation numéro 20-18546 / RPPA20-11134-OI (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

De ratifier une dépense additionnelle de 650,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de livraison, le remplacement et l'entreposage de bacs roulants dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, conformément à la résolution CA21 26 0006 du 1er février 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:52

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207911006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 650,87 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à « USD Global inc. » - Appel d'offres sur invitation numéro 20-18546 / RPPA20-11134-OI (1 soumissionnaire)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet de ratifier une dépense additionnelle de 650,87 \$ taxes incluses. Cette dépense additionnelle imprévue a été requise pour des services de livraison, de remplacement et d'entreposage de bacs roulants.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 24 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUBOIS
c/d voirie - arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207911006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 37 500,02 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « USD Global Inc » pour la fourniture de services de livraison, le remplacement et l'entreposage de bacs roulants dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour l'année 2021, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois – Appel d'offres sous invitation numéro 20-18546 (1 soumissionnaire) (RPPA20-11134-OI)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie fournit des bacs roulants de différents formats pour faciliter la collecte des matières recyclables et des résidus alimentaires des résidents de l'arrondissement. Afin de pouvoir fournir le service de livraison et d'entreposage des bacs dans l'arrondissement, l'appel d'offres sous invitation numéro 20-18546 a été lancé. Cet appel d'offres est d'une durée d'une année avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Octroi d'un contrat au montant total de 30 706,09 \$, taxes incluses, à « USD Global Inc » pour la fourniture d'un service de livraison et le remplacement de bacs roulants pour l'année 2020 pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, pour une période d'une année - NRS RPPA20-11130-GG (1 soumissionnaire)

Octroi d'un contrat au montant total de 25 327,56 \$, taxes incluses, à « USD Global Inc » pour la fourniture d'un service de livraison et le remplacement de bacs roulants pour l'année 2019 pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, pour une période d'une année - NRS RPPS19-05047-GG (1 soumissionnaire)

DESCRIPTION

Le service de livraison et d'entreposage offre divers services pour l'arrondissement afin de répondre à nos besoins, tels que:

- Livraison des bacs (7 L de cuisine, 46 L brun et des 67 L gris-vert) au Bureau accès

Montréal (BAM) afin de permettre le maintien d'un inventaire pour répondre aux citoyens qui se présentent pour le remplacement ou l'acquisition d'un bac.

- Livraison à domicile des bacs de 240 L et 360 L, verts ou bruns, selon les demandes de citoyens reçues via le formulaire de l'éco-quartier pour la demande de nouveaux bacs ou pour le remplacement d'un bac en fin de vie (non-réparable, fendu).
- Service d'entreposage pour les bacs en attente de livraison.
- Récupération des bacs aux différents entrepôts de la ville au moment de la réception des commandes jusqu'au moment de la livraison chez les citoyens ou au Bureau accès Montréal.

JUSTIFICATION

Ci-dessous, l'analyse des soumissions :

Soumission 20-18546 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date d'invitation : 2 décembre 2020

Date fin/ouverture des soumissions AO : 16 décembre 2020

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE	37 500,02 \$	NA	37 500,02 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	36 000,00 \$	NA	36 000,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus base conforme - estimation)			1 500,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus base conforme - estimation)/estimation) x 100			4%

Sur l'ensemble des entreprises contactés, nous avons eu trois (3) preneurs, mais une seule soumission de 37 500,02 \$, taxes incluses, par « USD Global Inc ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat d'une année est d'un montant de 37 500,02 \$, taxes incluses, et la dépense nette est de 34 242,51 \$.

Les crédits requis pour l'année 2021 pour le service de livraison et d'entreposage des bacs roulants sont prévus au budget de fonctionnement de la Division de la voirie, à l'activité de collecte et transport des matières recyclables et organiques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La livraison des bacs pour le recyclage et les résidus alimentaires incite et favorise la participation des citoyens pour ces collectes. Ceci a un impact direct sur les volumes détournés des sites d'enfouissement des déchets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Une diminution des effectifs à certains moments pourrait être observée pour les livraisons et l'entreposage des bacs. Le service devrait toujours pouvoir être rendu, mais certains délais de livraison pourraient être augmentés à différentes périodes selon les directives gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens sont avisés par l'organisme en charge de l'éco-quartier quelques jours avant la livraison de leur bac. Les autres communications sont effectuées directement avec l'entrepreneur pour la fourniture des listes de livraison et gestion de l'inventaire des bacs en entreposage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fourniture de liste hebdomadaire pour les livraisons chez les citoyens et fourniture mensuelle de listes pour les livraisons au BAM de février à décembre 2021.

- Février 2021 : début du contrat
- Octobre 2021 : évaluation de l'option de renouvellement pour une acception au CA de décembre 2021.
- 31 décembre 2021 : fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique GARIÉPY
agent(e) de recherche en développement durable

ENDOSSÉ PAR

Isabelle ROUGIER
Chef de division - Communication et Relations avec les citoyens

Le : 2020-12-23



Dossier # : 1229074002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage_ de la signalisation et du marquage de la chaussée , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au montant de 1 998 308,22 \$, taxes incluses, à « 9030-5814 Québec Inc (Spectralite/SignoPlus) », pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation, conformes aux normes du ministère des Transports du Québec, pour trente-six (36) mois - avec deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro 22-016-AP - 22-19215 (1 soumissionnaire) - Autoriser une première dépense de 300 000 \$.

Il est recommandé :

D'accorder un contrat au montant de 1 998 308,22 \$, taxes incluses, à « 9030-5814 Québec Inc (Spectralite/SignoPlus) », pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation, conformes aux normes du ministère des Transports du Québec, pour trente-six (36) mois - avec deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro 22-016-AP - 22-19215 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une première dépense totale de 300 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-30 14:57

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229074002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage_de la signalisation et du marquage de la chaussée , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au montant de 1 998 308,22 \$, taxes incluses, à « 9030-5814 Québec Inc (Spectralite/SignoPlus) », pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation, conformes aux normes du ministère des Transports du Québec, pour trente-six (36) mois - avec deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro 22-016-AP - 22-19215 (1 soumissionnaire) - Autoriser une première dépense de 300 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée (EESM) est responsable de l'installation et de l'entretien des panneaux de signalisation pour les neuf (9) arrondissements issus de l'ex-Ville de Montréal. Afin d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier, les panneaux de signalisation doivent être bien entretenus et installés aux endroits appropriés.

Il est estimé que pour l'année 2022, l'EESM devra commander plus de vingt-trois mille cinq cents (23 500) panneaux, chiffre qui sera amené à augmenter avec les années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CG 17 0430; Conclure avec Signal Services inc., une entente-cadre d'une période de deux (2) ans, pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium — Appel d'offres public 17-16076 (4 soumissionnaires) — (Montant estimé de l'entente: 803 686,29 \$).

DESCRIPTION

L'appel d'offres public a été lancé le 21 février 2022 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mars 2022 à 13 h 30. Dans le cadre de l'appel d'offres numéro 22-19215, un soumissionnaire a déposé une soumission. Cette soumission étant conforme, la Direction de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage recommande l'octroi du contrat à « Spectralite/Signoplus », pour un total de 1 998 308,22 \$, incluant les taxes.

Le contrat est prévu pour une période de trente-six (36) mois. Il pourra être prolongé deux (2) fois pour une période de douze (12) mois chacune. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des conditions.

Voici un résumé des soumissions reçues :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autre (À préciser)	Total (taxes incluses)
Spectralite/Signoplus	1 738 037,16 \$		1 998 308,22 \$
Dernière estimation réalisée*			
	2 647 035,17 \$		3 043 329,31 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 998 308,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(1 045 021,09) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			34,33 %

*Estimation la plus récente en date du 15 mars 2022.

Addenda # 1 (numéro de référence SEAO 1573620 et numéro d'avis 22-19215) :

Retirer l'item 23 du bordereau de prix, car celui-ci s'est retrouvé en double dans le bordereau. De plus, il a été décidé, via cet addenda, que l'impression numérique ne serait pas séparée dans un lot différent de la sérigraphie, le volume en impression numérique étant trop faible. Cette question pourrait être considérée lors de prochains appels d'offres.

Addenda # 2 (numéro de référence SEAO 1573620 et numéro d'avis 22-19215) :

Modification 1

Clause 1 Spécification technique des produits du devis technique

L'adjudicataire n'est pas tenu de fabriquer des films de sérigraphie faits sur mesure pour les panneaux standards au MTQ, s'il est en mesure d'identifier ces panneaux avec les codes de la Ville d'une manière durable.

Modification 2

Clause 9 Emballage du devis technique

Les informations mentionnées à la section « Documents de livraison » sont dans la section « 10.26 Bon de Livraison du Contrat ».

Modification 3

Clause 10.26 Bon de livraison du Contrat

Le nom de l'acheteur et la date de fabrication ne sont pas nécessaires au bon de livraison. La procédure de signature par le livreur et le responsable de la direction pourra être révisée avec le fournisseur, lors de la rencontre de démarrage, selon le type de livreur qu'il utilise (livreur interne ou externe).

Il est à noter que conformément à l'encadrement administratifs C-OG-APP-D-21-001, une évaluation de rendement de l'adjudicataire se fera régulièrement et un rapport complet du rendement sera produit dans un maximum de 60 jours après la fin du Contrat.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la fourniture et la livraison des panneaux de signalisation, il y aurait lieu que le Conseil d'arrondissement autorise l'octroi du contrat à la séance du 4 avril 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour les panneaux de signalisation pour les trente-six (36) mois du contrat s'élève à 1 998 308,22 \$, taxes incluses.

Le montant requis annuellement (2022, 2023 et 2024) s'élève à 666 102,74 \$, taxes incluses.

Deux options de renouvellement de un an chacune sont possibles (2025 et 2026) au montant de 666 102,74 \$ chacune, taxes incluses.

Le montant total incluant les options est de 3 330 513,70 \$, taxes incluses.

Ces montants sont prévus au budget de fonctionnement de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée.

Pour les options de renouvellement, les crédits seront priorisés lors de la confection budgétaire.

Les prix soumis au bordereau de prix seront ajustés à la date anniversaire de la date de signature du contrat, selon des indexations annuelles prévues au contrat.

L'ajustement annuel sera arrondi au centième près (Ex. : 6,556 = 6,56 et 6,152 = 6,15).

Les indices utilisés sont :

60 % applicable pour l'indice des prix des produits industriels : Formes primaires et produits semi-ouvrés d'aluminium et d'alliages d'aluminium [327].

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810026601&request_locale=fr

40 % applicable pour l'indice des prix à la consommation, Canada Ensemble.

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401>

Les indices de départ correspondent à la date de signature du contrat.

L'indice du jour correspond à l'indice disponible sur le site de Statistique Canada étant le plus près de la date anniversaire du contrat.

Le calcul utilisé pour définir l'indexation est le suivant :

Indice du jour – indice de départ = écart type
(Écart type ÷ indice de départ) x 100 = % d'écart (arrondi au centième près)

Voici les calculs utilisés pour définir la mise à jour des prix annuelle et obtenir les prix indexés :

Calcul 1 :

(Indice mensuel de la date d'anniversaire de signature du contrat - Indice mensuel de la date de signature du contrat) / Écart type

Calcul 2 :

Écart type / (Indice mensuel de la date d'anniversaire du contrat) x 100 = % applicable au prix soumis (au centième près)

Exemples d'application des calculs d'indexation :

Exemple 1 :

$28,91 \$ + (28,91 \$ \times ((60 \% \times 6,56 \%) + (40 \% \times 4,32 \%))) = \text{prix indexé}$

$28,91 \$ + (28,91 \$ \times ((3,94 \%) + (1,73 \%))) = \text{prix indexé}$

$28,91 \$ + (28,91 \$ \times 5,67 \%) = \text{prix indexé}$

$28,91 \$ + (1,64 \$) = 30,55 \$$

Exemple 2 :

$28,91 \$ + (28,91 \$ \times ((60 \% \times -2,39 \%) + (40 \% \times 1,32 \%))) = \text{prix indexé}$

$28,91 \$ + (28,91 \$ \times ((-1,43 \%) + (0,53 \%))) = \text{prix indexé}$

$28,91 \$ + (28,91 \$ \times -0,91 \%) = \text{prix indexé}$

$28,91 \$ + (-0,26 \$) = 28,65 \$$

Imputation : 2426.0010000.304119.03162.57402.015040.0000.000000.000000.000000.000000

L'augmentation de la valeur du contrat par rapport au contrat précédent (Résolution : CM17 1110) se justifie par :

1. L'augmentation des quantités de panneaux consommés qui est passée de dix-huit mille trois cents (18 300) en 2018 à environ vingt-quatre mille (24 000) en 2021. La direction EESM prévoit utiliser davantage de panneaux dans les années à venir, en raison de l'augmentation des projets qui lui sont assignés.
2. L'augmentation de l'indice de prix du produit industriel [327] " Formes primaires et produits semi-ouvrés d'aluminium et d'alliages d'aluminium " qui est la matière première utilisée dans la fabrication des panneaux. En effet, l'indice était de 98,1 lors du lancement du précédent appel d'offres public en juin 2017 et il est maintenant de 142,7, en date de janvier 2022. Ce qui représente une augmentation du prix de l'aluminium de 68,75 %.
3. Dans le souci de se conformer aux normes du MTQ en vigueur, plusieurs panneaux ont vu le type et le grade de leur pellicule rétro-réfléchissante être augmentés. Par exemple, les panneaux d'arrêts, anciennement de type IV grade 'prismatique', seront dorénavant de type XI grade 'diamant', ce qui engendre des coûts supérieurs.
4. D'autres facteurs pourraient aussi être en cause, tels que la pénurie de la main-d'oeuvre, l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre et la situation sanitaire et géopolitique mondiale.

Quelques explications pourraient venir justifier le fait que le prix soumis est plus bas que le prix estimé :

1. L'estimation s'est faite sur la moyenne des prix soumis au gré à gré de février 2022, dans lequel les prix soumis étaient liés à un volume total de panneaux de trois mille sept cent soixante-douze (3 772). Cet appel d'offres estimait quant à lui un volume de soixante-dix mille six cent quatre-vingt-douze (70 692) panneaux sur trois (3) ans, permettant possiblement au soumissionnaire de réaliser des économies de volume.
2. Il est possible que la fluctuation des prix de l'aluminium et autres matières premières touche moins le soumissionnaire gagnant en raison de prix fixes dans ses contrats d'approvisionnement en matière première.

3. L'équipement de production du soumissionnaire lui permet possiblement d'obtenir des coûts de production plus bas que d'autres fabricants.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030 : Sécuriser les usagers du réseau public, en sécurisant la chaussée grâce au marquage et en veillant au bon fonctionnement de l'éclairage, de la signalisation lumineuse et écrite.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement :

Début des travaux : 5 avril 2022

Fin des travaux : 4 avril 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Chef de division - Division de la signalisation
écrite et du marquage de la chaussée

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-29

Catherine ROUSSEAU
Directrice Entretien de l'éclairage de la
signalisation et du marquage de la chaussée



Dossier # : 1220717004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 janvier au 25 février 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est recommandé :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 janvier au 25 février 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:57

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220717004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 janvier au 25 février 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 janvier au 25 février 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 26 0038: Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 janvier 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1er au 28 janvier 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques

et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESJARDINS
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Simone BONENFANT
Directrice

Le : 2022-03-17



Dossier # : 1228954004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 160 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public sur les rue Masson et St-Zotique - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits de 115 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour le financement des aménagements temporaires sur le domaine public sur la rue Masson;

D'autoriser un virement de crédits de 45 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement du projet d'aménagements temporaires sur le domaine public sur la rue Saint-Zotique;

D'édicter l'ordonnance 2021-26-_____, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public* , afin de permettre la consommation de boissons alcooliques à l'occasion d'un repas, sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des événements Saint-Zotique Conviviale et Promenade Masson;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 19:05

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228954004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 160 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public sur les rue Masson et St-Zotique - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale

CONTENU

CONTEXTE

Aménagement Masson :

Depuis quelques années, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie réalise des aménagements temporaires sur la Promenade Masson par la création d'îlots de fraîcheur et de placotoirs pour les utilisateurs de cette artère commerciale.

La Promenade Masson, située sur la rue du même nom, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, est une artère commerciale importante et authentique de Montréal. Située au cœur du district du Vieux-Rosemont, elle regroupe plus de 150 commerces et services variés.

Pour 2022, la Société de développement commercial Promenade Masson (SDC Promenade Masson) et l'Arrondissement ont ciblé conjointement des places de stationnement à aménager temporairement. Dans leur forme finale, ces espaces actuellement très minéralisés vont se transformer en oasis de verdure, pour répondre notamment à un déficit de plantations sur le domaine public dans ce secteur. En plus de contribuer à lutter contre les îlots de chaleur, les aménagements, qui se veulent accueillants et accessibles à tous, deviendront un lieu de détente, de rencontre, de petits rassemblements et de contemplation pour les citoyennes et citoyens.

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser un virement de crédits de 115 000 \$ en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la création, la fabrication, l'installation, l'entretien et le verdissage des aménagements de la rue Masson, de juin 2022

à la fin octobre 2022.

Aménagement Saint-Zotique :

En 2021, dans le cadre d'une démarche visant à bonifier les milieux de vie au sein du district de Saint-Édouard, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a fait l'ajout de neuf parklets et bacs de verdissement pour la rue Saint-Zotique, l'avenue Christophe-Colomb et la rue Saint-Dominique . L'Arrondissement a obtenu la collaboration et l'appui des sociétés de développement commercial du secteur (SDC), soit celles de la Petite-Italie et de la Plaza St-Hubert. En 2022, l'Arrondissement entend poursuivre son engagement à bonifier les milieux de vie sur l'espace public dans le secteur du district de Saint-Édouard. Ainsi, en collaboration avec la SDC Petite-Italie et la SDC Plaza St-Hubert, qui occupent et animent le district, l'Arrondissement souhaite réinstaller le mobilier conçu en 2021 et recréer un espace confortable, accueillant et rafraîchissant. À la croisée d'un quartier résidentiel, d'artères commerciales et près de parcs de quartier, les espaces convoités sont parfaitement situés pour répondre à des besoins de rencontres conviviales, de halte et de petite oasis de verdure.

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser un virement de crédits de 45 000 \$ en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réinstallation, l'entretien et le verdissement des aménagements dès la mi-mai jusqu'à la fin octobre 2022, ainsi que pour le démontage, l'entreposage et le transport vers le site d'entreposage à la fin de la saison.

La pandémie de la COVID-19 a affecté de manière importante le secteur du commerce, et tout particulièrement les établissements de restauration pour lesquels les salles à manger ont été fermées durant plusieurs mois. Dans la foulée de la crise sanitaire et des mesures de distanciation physique qui ont été imposées par la Santé publique, les acteurs du milieu commercial ont dû innover et modifier leurs pratiques afin de les adapter et de répondre aux enjeux sanitaires. L'idée de déployer des terrasses mutualisées, libres d'accès au public, est née en 2020 afin de créer des espaces de socialisation sur les artères commerciales, qui assureraient également un lien avec l'activité commerciale de proximité.

Dans ce contexte, pour continuer de favoriser la vitalité commerciale qui a peine à se relever de cette pandémie, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite permettre la consommation d'alcool sur les terrasses publiques des projets Saint-Zotique Conviviale et Promenade Masson, des événements ludiques permettant de contribuer à la vitalité des secteurs et de bonifier les milieux de vie des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 260166 - 4 juin 2018 - Autoriser un virement de crédit d'un montant maximal de 100 000 \$ par année, en 2018 et 2019, afin d'imputer des dépenses au projet d'aménagement transitoire de la rue Masson, dans le cadre du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) – Autoriser un virement de crédit du compte surplus de gestion affecté - divers (1180963017)

CA21 260096 - 13 mai 2021 - Autoriser un virement de 200 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement de projets de réalisation d'aménagements temporaires visant à bonifier les milieux de vie. (1219096003)

CA21 260170 - 9 août 2021 - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale. (1219096005)

DESCRIPTION

Aménagements Masson :

Les aménagements temporaires seront installés sur des places de stationnement, sur la rue Masson, entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, côté sud, ainsi que sur la 8e Avenue, coin Masson, côté nord-ouest. L'installation débutera en juin 2022 et le démantèlement est prévu pour octobre 2022.

Aménagements Saint-Zotique :

De la mi-mai à la fin octobre 2022, l'Arrondissement souhaite réinstaller le mobilier construit en 2021, reverdir l'espace et ainsi proposer aux citoyennes et aux citoyens des aménagements temporaires fleuris, sécuritaires et accessibles qui leur permettront de profiter des attraits du secteur. Le projet inclut :

- le transport du mobilier de l'entrepôt vers le site désigné;
- la réinstallation de l'aménagement;
- le verdissement;
- l'entretien général durant toute la saison estivale;
- le démontage et le transport vers l'entrepôt.

Les aménagements seront situés devant les commerces suivant:

- L'Hamburger : 933, rue Saint-Zotique
- Kasaisuta fusion : 929, rue Saint-Zotique
- Les Voisines : 923, rue Saint-Zotique
- Amir : 763, rue Saint-Zotique
- Taco Trunp : 388, rue Saint-Zotique
- Panino Pazzo/ Salon de coiffure Chouki's : 193 et 185, rue Saint-Zotique
- Uniburger : 50, rue Saint-Zotique
- Pumpui : 83, rue Saint-Zotique

En vertu de l'article 3 du *Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1), le conseil d'arrondissement peut permettre la consommation d'alcool, sur le domaine public, dans le cadre d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, aux conditions qu'il détermine.

Le présent dossier décisionnel vise également à édicter une ordonnance permettant la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées libres d'accès au public dans le cadre des événements Saint-Zotique Conviviale qui aura lieu sur la rue Saint-Zotique, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Saint-Dominique du 15 mai 2022 au 31 octobre 2022 et Promenade Masson qui aura lieu sur la rue Masson, entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, côté sud, ainsi que sur la 8e Avenue, coin Masson, côté nord-ouest débutera de juin au 31 octobre 2022. Ces événements ont pour objectif de contribuer à l'animation de ces secteurs et de faire un lien entre les deux pôles commerciaux situés sur cette artère : la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon et la SDC Plaza St-Hubert ainsi que la Promenade Masson.

Cette ordonnance sera valable du mercredi au dimanche, du 15 mai 2022 (ou selon la date d'installation des aménagements) au 31 octobre 2022, selon l'horaire suivant :

- Dimanche et mercredi, entre 10 h et 23 h;
- Jeudi au samedi, entre 10 h et minuit.

JUSTIFICATION

Le projet a pour objectifs de contribuer à l'animation des deux districts et des SDC de

l'arrondissement, d'augmenter les déplacements actifs, de contrer le manque d'espaces verts et d'ajouter un lieu de rencontres citoyennes. Les projets d'aménagements temporaires participent à la création d'un sentiment d'appartenance à un quartier. Les projets ont un impact positif sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens résidents du secteur et des usagers des artères commerciales puisqu'ils constituent un milieu de vie animé et agréable.

Aménagements Saint-Zotique:

La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) régit la vente et le service d'alcool dans les établissements licenciés et sur les terrasses liées à ces derniers. Les terrasses mutualisées liées au présent dossier décisionnel n'étant pas associées à des établissements licenciés de la Ville de Montréal alors il relève de régir la consommation d'alcool sur ces terrasses libres d'accès installées sur le domaine public.

Les terrasses mises à disposition du public permettront ainsi la consommation de nourriture et d'alcool, achetés à proximité des terrasses libres d'accès, selon l'horaire cité ci-haut, contribuant à la fois à créer des lieux de socialisation sur les artères commerciales et à assurer un lien entre les terrasses et les établissements commerciaux à proximité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aménagements rue Masson : Le virement de crédits budgétaires demandé est de 115 000 \$, net de ristournes.

Aménagements rue Saint-Zotique : Le virement de crédits budgétaires demandé est de 45 000 \$, net de ristournes.

Les crédits requis seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

L'approbation de la consommation d'alcool sur les terrasses mutualisées n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de lieux de rencontres et de divertissement libre, de verdissement et l'entretien des aménagements contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de ces secteurs. Sans les conditions requises, le projet devra être annulé.

Un refus d'approbation de l'ordonnance ne permettrait pas aux citoyens de consommer de l'alcool sur les terrasses, libres d'accès, mises à la disposition du public.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise sanitaire actuelle, les projets d'aménagements temporaires extérieurs peuvent se réaliser sans ajustement et être maintenus tels quels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront élaborées en accord avec la Division des communications de l'Arrondissement et les citoyennes et les citoyens seront également informés via nos différentes plateformes Web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aménagements Masson :

Printemps 2022 : sélection de la firme pour le concept et la réalisation des travaux d'aménagement

Juin 2022 : installation des aménagements

Juin à octobre 2022 : entretien régulier du mobilier et de la végétation

Octobre 2022 : démantèlement du mobilier

Aménagements Saint-Zotique :

Printemps 2022 : signature de conventions de service de verdissement et d'entretien général avec des entreprises spécialisées

Mai 2022 : travaux d'installation du mobilier et verdissement

Mai à octobre 2022 : entretien régulier du mobilier et de la végétation

Octobre 2022 : fin des contrats de services

Novembre 2022 : démantèlement, transport et entreposage du mobilier

Événements Saint-Zotique Conviviale et Promenade Masson :

15 mai 2022 : mise en application de l'ordonnance permettant la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées libres d'accès au public pour Saint-Zotique Conviviale

Juin 2022 : mise en application de l'ordonnance permettant la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées libres d'accès au public pour la Promenade Masson

31 octobre 2022 : fin des ordonnances

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-15

Marie-Noelle DUFOUR-BOIVIN
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social

**Dossier # : 1228954003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Course des Vikings », « Angus! Tragi-comédie rosemontoise », « Célébration Fillactive », « Journée jeunesse », « Course des femmes Aimez-vous 2022 », « Vente trottoir commerciale et animations boul. Saint-Laurent », « Défi YMCA », « Marché Masson », « Ciné-parc Dante », « Amarkkalam », « ItalfestMtl » et la « Marche du rein de Montréal »

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2022-26 ____ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2022-26 ____ jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2022-26 ____ jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2022-26 ____ jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 19:00

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228954003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Course des Vikings », « Angus! Tragi-comédie rosemontoise », « Célébration Fillactive », « Journée jeunesse », « Course des femmes Aimez-vous 2022 », « Vente trottoir commerciale et animations boul. Saint-Laurent », « Défi YMCA », « Marché Masson », « Ciné-parc Dante », « Amarkkalam », « ItalfestMtl » et la « Marche du rein de Montréal »

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant treize événements qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement en 2022. Nous demandons l'aval du Conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint au présent sommaire, ainsi que les dérogations aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 260016 - 7 mars 2022, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 « Course TROIS, 2, 1, GO! » (1227178001)

CA 21 260088 - 3 mai 2021, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8 et Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 « Marché Angus » (1217178001)

CA19 26 0331 - 4 novembre 2019, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8, le Règlement sur la

circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 pour l'événement « Semaine Italienne » (1197699006)

DESCRIPTION

Les événements sont de nature culturelle, ludique et sportive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial ainsi que l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion sociale, en équité et en accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés dans le tableau de l'annexe A, en pièce jointe, seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les demandes doivent tenir compte des consignes sanitaires et des recommandations de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) et du CCMU, et les événements devront être ajustés en fonction de l'évolution de la situation pandémique en vigueur au moment de leur réalisation. Toutes les mesures sanitaires devront être scrupuleusement respectées, et au besoin, le passeport vaccinal devra être exigé s'il y a lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements :

- Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant l'événement, si nécessaire;
- Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Noelle DUFOUR-BOIVIN
agent (e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social

Le : 2022-03-17



Dossier # : 1222614001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164) afin de modifier les tarifs relatifs aux permis de cafés-terrasses et à l'occupation du domaine public aux fins d'aménagement des cafés-terrasses

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter, en vertu de l'article 85 du *Règlement sur les tarifs (2022)* (RCA-164), l'ordonnance numéro 2022-26-08, afin de modifier les tarifs applicables aux permis de cafés-terrasses et à l'occupation du domaine public aux fins d'aménagement des cafés-terrasses.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:58

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222614001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164) afin de modifier les tarifs relatifs aux permis de cafés-terrasses et à l'occupation du domaine public aux fins d'aménagement des cafés-terrasses

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'encourager une réappropriation de l'espace public par les citoyens dans le contexte incertain de la pandémie, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie envisage une réduction du tarif relatif à l'obtention du permis d'occupation du domaine public aux fins d'exploitation d'un café-terrasse ainsi qu'une réduction du tarif associé à l'occupation du domaine public pour de telles installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'article 85 du *Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164)* prévoit que le conseil d'arrondissement peut modifier, par voie d'ordonnance, tout tarif prévu à ce Règlement. En l'espèce, il est proposé de modifier le *Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164)* afin de prévoir la gratuité pour la délivrance du permis nécessaire à l'exploitation d'un café-terrasse sur le domaine public. Le tarif lié aux frais d'études serait par ailleurs réduit à 50 \$. La tarification actuelle est de 295 \$ pour les frais d'études et de 81 \$ pour la délivrance du permis.

Il est aussi proposé de modifier le même Règlement afin de prévoir la gratuité de l'occupation du domaine public dans le cadre de l'exploitation d'un café-terrasse sur le domaine public. La tarification actuelle est de 114 \$ par m².

JUSTIFICATION

La modification tarifaire proposée permettrait d'adapter la réglementation au contexte particulier de la pandémie, tout en contribuant à la réappropriation de l'espace public par la population montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en application de la présente recommandation aura pour effet de réduire de façon importante les revenus liés aux cafés-terrasses, autant en ce qui a trait aux permis qu'à l'occupation du domaine public.

En 2019 (année pré-pandémie), les 107 cafés-terrasses autorisés ont généré des recettes de 111 680,11 \$ en frais d'occupation et de 12 217 \$ en frais d'études, pour un total de 123 897,11 \$.

Avec la présente réduction tarifaire, les mêmes cafés-terrasses généreraient 5 350 \$. On peut donc estimer que l'Arrondissement renoncerait à des recettes de 118 547,11 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'elle concerne le cas très ponctuel d'un tarif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La modification tarifaire proposée a pour objet d'ajuster la réglementation au contexte actuel de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une codification administrative du *Règlement sur les tarifs (2022)* intégrera la modification tarifaire et sera diffusée aux unités concernées dans les jours suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance.

Cette codification sera également rendue accessible sur Internet via le moteur de recherche des Règlements de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur de la réduction tarifaire pour les cafés-terrasses pour l'année 2022, dès son adoption au conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GRONDIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-07

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques



Dossier # : 1220284003

Unité administrative responsable : Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2022) » afin d'apporter une correction

Il est recommandé :

D'adopter un règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs* » afin d'apporter une correction, tel que rédigé.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:58

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1220284003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2022) » afin d'apporter une correction

CONTENU**CONTEXTE**

Le Règlement sur les tarifs regroupe l'ensemble de la tarification relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, pour la fourniture de biens et services et la délivrance des permis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 26 0272 / 1215017004 - 6 décembre 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2022) » (RCA-164)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à réintroduire un tarif de base pour la location des aires de lancer en athlétisme (art. 31 du Règlement sur les tarifs (2022)). Ce tarif, établi à 50 \$ (contre 49 \$ en 2021), a été omis lors de la dernière mise à jour annuelle du Règlement.

JUSTIFICATION

La location des aires de lancer en athlétisme devant reprendre à partir du mois de mai, la modification proposée doit être apportée au Règlement le plus tôt possible. En effet, la perception d'un tel tarif implique qu'il ait été préalablement prévu dans un règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter la modification réglementaire proposée, le tarif en question ne pourra pas être perçu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entrée en vigueur du règlement fera l'objet d'un avis public diffusé conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie* (RCA-142).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : CA 4 avril 2022
Adoption du règlement : CA 2 mai 2022
Entrée en vigueur : début mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-17

Simone BONENFANT
Directrice - Relations avec les citoyens,
services administratifs et greffe



Dossier # : 1220284002

Unité administrative responsable : Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

Projet : -

Objet : Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin de réduire à 10 km/h la limite de vitesse permise dans les ruelles et de retirer certaines dispositions relatives au remorquage des véhicules

Il est recommandé :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin de réduire à 10 km/h la limite de vitesse permise dans les ruelles et de retirer certaines dispositions relatives au remorquage des véhicules.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 18:59

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220284002

Unité administrative responsable : Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

Projet : -

Objet : Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin de réduire à 10 km/h la limite de vitesse permise dans les ruelles et de retirer certaines dispositions relatives au remorquage des véhicules

CONTENU

CONTEXTE

Adopté sous l'ancienne Ville de Montréal, le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) regroupe l'essentiel des dispositions relatives au contrôle de la circulation et du stationnement désormais sous la compétence du conseil d'arrondissement, conformément à l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Plusieurs modifications importantes y ont été apportées au fil des ans, par le conseil d'arrondissement, pour l'adapter aux particularités locales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0039 [Conseil d'agglomération] - 31 janvier 2019 - Adoption - Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004);

DESCRIPTION

Le présent dossier vise principalement à :

1. Réduire la limite de vitesse autorisée dans les ruelles de l'arrondissement, la faisant passer de 20 km/h à 10 km/h. Pour ce faire, le libellé de l'article 17 du règlement doit être modifié.
2. Retirer les dispositions relatives au remorquage des véhicules routiers sur le domaine privé et des véhicules en infraction, ces aspects relevant désormais de la compétence du conseil d'agglomération, suivant l'article 118.81.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales. De façon plus précise, ces dispositions (qui correspondent aux articles 61 à 75 et 88 du règlement) sont remplacées par celles prévues au Règlement sur le remorquage des véhicules adopté en 2019 par le Conseil d'agglomération.

L'approbation du ministre des Transports n'est pas requise pour procéder aux changements réglementaires proposés.

JUSTIFICATION

Toute modification au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie requiert l'adoption d'un règlement modificateur ou dans certains cas, l'édiction d'une ordonnance. Dans le cas présent, un règlement modificateur doit être adopté.

La réduction de la limite de vitesse dans les ruelles a pour objectif d'augmenter la sécurité des piétons et autres usagers des ruelles, notamment dans un contexte où l'aménagement de ruelles vertes a pris de l'ampleur depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les dispositions relatives au remorquage, leur persistance dans le règlement de l'Arrondissement peut être source de confusion, autant auprès du public que du personnel chargé de veiller à l'application de la réglementation. Celles-ci n'ayant plus raison d'être, compte tenu du cadre réglementaire en vigueur depuis 2019, il est souhaitable de les abroger.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entrée en vigueur du règlement fera l'objet d'un avis public diffusé conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (RCA-142).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : CA 4 avril 2022
Adoption du règlement : CA 2 mai 2022
Entrée en vigueur : début mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-17

Simone BONENFANT
Directrice - Relations avec les citoyens,
services administratifs et greffe

**Dossier # : 1228695001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), un projet de résolution autorisant un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser pour la propriété située au 5425, rue Chapleau (lot 1 586 078) :

a) L'occupation d'une partie du bâtiment identifié à l'annexe « A » du sommaire décisionnel par un débit de boissons alcooliques.

2° D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

a) Le débit de boissons alcooliques doit demeurer un usage accessoire à l'usage de la distillerie qui opère dans le même bâtiment;

b) Le débit de boissons alcooliques doit être aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment;

c) L'aire de plancher du débit de boissons alcooliques doit occuper une superficie maximale de 86 m² (925 pi²).

3° D'assortir l'autorisation prévue au paragraphe 1° à une révision architecturale, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de Rosemont-La Petite-Patrie* . Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

a) Chercher à être accessible universellement;

b) Contribuer au rehaussement de la qualité du cadre bâti du secteur;

c) Contribuer à la création d'un environnement convivial, attrayant et sécuritaire.

4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

5° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 19:01

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228695001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), un projet de résolution autorisant un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu une demande d'autorisation, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148)*, pour aménager un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau. Le demandeur désire aménager une salle de dégustation (débit de boissons alcooliques) pour les produits de la distillerie qui sont fabriqués dans le même bâtiment. Ce débit de boissons alcooliques serait donc accessoire à la distillerie. Le Conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant la construction de ce projet, par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA-148)*, en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . La demande implique une dérogation au *Règlement d'urbanisme de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279)* quant à l'occupation du bâtiment, plus précisément au niveau de l'usage débit de boissons alcooliques.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Susceptible d'approbation référendaire

L'autorisation de la résolution, se rapportant à l'usage, est susceptible d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Objet de la résolution

L'objet de la présente résolution vise à autoriser un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau. Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* , car il déroge aux normes se

rapportant à l'occupation du bâtiment, plus précisément au niveau de l'usage de débit de boissons alcooliques.

Site

Le site visé par la demande est situé dans le secteur Espace Affaires Rosemont, à proximité de l'intersection de la rue Masson et de la rue d'Iberville. Le zonage du secteur autorise principalement les usages suivants : industriel, commerces de gros et entreposage ainsi que commerces et services de faible intensité commerciale. Dans le secteur, on retrouve notamment des entreprises d'entretien ménager, d'intégration technologique, de construction, d'ateliers de mécanique et de fabrication d'alcool. Le secteur dans lequel s'implante le site est caractérisé par l'absence de végétation et la présence de bâtiments de faible hauteur qui sont pour la plupart de faible qualité architecturale. Par ailleurs, vu la localisation stratégique du secteur, la proximité avec le Réseau-Vert, la présence de zones d'habitation relativement proches ainsi que la possibilité de construire en hauteur, le secteur est voué à se transformer et à être revalorisé au cours des prochaines années.

Projet

Le projet prévoit l'aménagement d'un débit de boissons alcooliques au rez-de-chaussée du bâtiment, pour les produits de la distillerie qui sont fabriqués dans le même bâtiment. Le débit de boissons alcooliques aurait une superficie d'environ 825 pi² et serait accessoire à la distillerie.

Paramètres réglementaires

Le projet présenté déroge au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279) au niveau de l'usage. En effet, les débits de boissons alcooliques ne sont pas autorisés dans les classes d'usages permises dans la zone 0473, zone dans laquelle s'implante le projet.

Règlement d'urbanisme de Rosemont-Petite-Patrie (01-279)			
Zone 0473		Débit de boissons alcooliques	
Usage principal	I.4A (industrie)	Catégories d'usages permettant les débits de boissons alcooliques	C.3(10), C.3(13), C.3(14) Commerces et services en secteurs désignés
Usages secondaires	C.6(2)A Commerces lourds		C.4(1) Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale
	C.7A Commerces de gros et entreposage		C.5 Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale
	C.2C:32 Bureaux		

Projet particulier

Autorisations

- Autoriser l'occupation d'une partie du bâtiment sis au 5425, rue Chapleau par un débit de boissons alcooliques.

Conditions

- Le débit de boissons alcooliques doit demeurer un usage accessoire à la distillerie qui opère dans le même bâtiment;
- Le débit de boissons alcooliques doit être aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment;
- L'aire de plancher du débit de boissons alcooliques doit occuper une superficie maximale de 86 mètres carrés (925 pieds carrés).

Révision architecturale

L'aménagement du débit de boissons alcooliques impliquera également des modifications extérieures au bâtiment, notamment l'ajout d'une nouvelle porte d'entrée. Ainsi, lors de l'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architectural, le projet devra :

- Chercher à être accessible universellement;
- Contribuer au rehaussement de la qualité du cadre bâti du secteur;
- Contribuer à la création d'un environnement convivial, attrayant et sécuritaire.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) a analysé la demande de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation énoncés au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie* (RCA-148). Voir la grille d'analyse à cet effet.

Pour être accepté, un projet particulier doit respecter les objectifs du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*. Le chapitre 21 de la partie II du *Plan d'urbanisme* précise les objectifs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie, notamment travailler sur les éléments suivants :

1. Revitaliser en priorité les secteurs défavorisés de La Petite–Patrie et du Vieux–Rosemont;
2. Consolider les secteurs d'emplois bordant la voie du CP en favorisant une diversification et un renouvellement des activités dans les espaces moins performants;
3. Rehausser la qualité du cadre bâti dans l'ensemble de l'arrondissement.

La DDTET recommande de donner une suite favorable à la demande, car le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), soit :

- **Compatibilité des occupations prévues :**

La dérogation demandée, à savoir d'aménager un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment visé, est justifiée dans le présent contexte. En effet, il est possible de reconnaître la compatibilité entre les usages prévus dans le bâtiment, soit une distillerie et un espace de dégustation pour les produits fabriqués sur place. Le fait d'avoir un espace de dégustation pour les clients permettrait de donner une visibilité à l'entreprise de distillerie. Considérant les usages du secteur, il est également possible de dire que l'usage de débit de boissons alcooliques serait compatible, puisque celui-ci est composé de commerces et d'industries. Il faut aussi mentionner qu'un usage de débit de boissons alcooliques, dans le contexte du présent projet, n'aurait pas un grand impact sur le stationnement ou la circulation, puisque l'usage serait seulement accessoire à la production. Il ne s'agirait donc pas d'un « bar » proprement dit et il est possible de croire que cet usage ne causerait pas de nuisances particulières.

- **Favoriser l'établissement d'entreprises et contribuer au rehaussement de l'image du secteur :**

Le projet a pour effet de favoriser l'établissement d'entreprises créatrices d'emplois, mais également de contribuer au rehaussement de l'image de ce secteur d'emploi. Au cours des prochaines années, l'arrivée de ce type d'entreprises, mais aussi d'une nouvelle clientèle pourrait même participer à la revitalisation du secteur, en améliorant la qualité et la sécurité du milieu. On constate d'ailleurs un certain créneau pour la fabrication d'alcool dans le secteur, avec la présence de plusieurs autres brasseries et distilleries.

- **Consolider les secteurs d'emplois bordant la voie du CP :**

Il est important d'ajouter que le projet aiderait à consolider les secteurs d'emplois bordant la voie du CP, en favorisant une diversification et une intensification des activités commerciales.

Comité consultatif d'urbanisme

À la séance du 16 février 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande (voir note additionnelle).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il concerne seulement une dérogation à l'occupation du bâtiment, plus particulièrement à l'usage exercé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en première lecture - 4 avril 2022
2. Publication de l'avis public - avril 2022 (date à déterminer)
3. Accès à la documentation - avril 2022 (date à déterminer)
4. Consultation publique (date à déterminer)
5. Adoption d'une résolution par le Conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en deuxième lecture - 2 mai 2022
6. Processus référendaire - mai 2022 (dates à déterminer)
7. Conseil d'arrondissement pour adoption finale de la résolution - au plus tôt 6 juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina LEMIRE-LAUZON
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Guyline DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

Le : 2022-03-14



Dossier # : 1222614002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'autoriser l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à modifier les limites de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Saint-Michel, de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Saint-Joseph

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'autoriser l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à modifier les limites de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Saint-Michel, de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Saint-Joseph.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-30 14:21

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222614002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à modifier les limites de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Saint-Michel, de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Saint-Joseph

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 juin 2016, le conseil d'arrondissement adoptait l'ordonnance 2016-26-036 visant à réduire la vitesse à 40 km/h sur toutes les rues artérielles de l'arrondissement, à l'exception des artères portant un numéro de route provinciale, soit la rue Saint-Denis, le boulevard Pie-IX et la rue Sherbrooke, et à 30 km/h sur ces mêmes rues artérielles aux abords des parcs et des écoles, ainsi que sur les rues collectrices de l'arrondissement.

Le 26 août 2016, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informait la Direction du développement du territoire et des études techniques qu'il n'exercera pas son pouvoir de désaveu de l'ordonnance. Par conséquent, l'ordonnance est entrée en vigueur 90 jours après son adoption. Depuis le 16 juin 2017, les règlements et ordonnances visant à fixer les limites de vitesse sur le réseau routier municipal n'ont plus à être transmis au ministre et ce dernier n'a plus le pouvoir de les désavouer.

Toutefois, un radar photo mobile est présent sur le boulevard Saint-Michel entre le boulevard Henri-Bourassa Est et le boulevard Saint-Joseph Est. Comme stipulé dans l'article 4.4 du *Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055), l'Arrondissement doit obtenir un avis favorable du directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (aujourd'hui le Service de l'urbanisme et de la mobilité), afin de se voir autoriser la modification des limites de vitesse sur des voies de circulation touchées par la présence d'un cinémomètre photographique mobile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 260181 - Édiction d'une ordonnance - Réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur les rues artérielles, à 30 km/h sur les rues artérielles aux abords des parcs et écoles, ainsi qu'une réduction de la limite de vitesse à 30 km/h sur les rues collectrices de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie (GDD 1162913009).

DESCRIPTION

L'Arrondissement souhaite déposer une demande formelle à la Direction de la mobilité afin d'obtenir un avis favorable à la réduction de la vitesse à 40 km/h sur le boulevard Saint-

Michel, de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Saint-Joseph, et ce, malgré la présence d'un radar photo mobile sur cette voie.

JUSTIFICATION

Le boulevard Saint-Michel traversant des quartiers résidentiels densément peuplés, la réduction de la limite de vitesse sur cette voie aura pour conséquence :

- d'inciter les automobilistes à conduire plus lentement;
- de modifier les comportements relativement à la vitesse;
- de diminuer le nombre et la gravité des accidents;
- de diminuer le sentiment de vulnérabilité des piétons et des cyclistes.

Différentes interventions ont eu lieu récemment sur ce tronçon, notamment la prolongation des heures de voies réservées. Les travaux en lien avec le prolongement de la ligne bleue, en surplus d'autres travaux sur le réseau supérieur du MTQ, vont amener une sursollicitation du boulevard Saint-Michel. La mise en service du REV Bellechasse a également amené des mouvements accrus de jeunes cyclistes plus vulnérables traversant le boulevard pour se rendre aux écoles primaires Nesbitt, Sans Frontières, Rose-des-Vents et au collège Jean-Eudes.

Plus généralement, on sait que les données d'accidents au cours des dernières années démontrent que la cohabitation des différents types d'utilisateurs nécessite de mettre en place des mesures visant à protéger les plus vulnérables car :

- 18,2% des collisions mortelles ou avec blessés légers et graves impliquent un piéton :
 - 76,9% des collisions impliquant un piéton sont survenues à une intersection ou à moins de 5 mètres de celle-ci;
 - L'automobiliste fut responsable de la collision dans 63,1% des cas.
- 36,4% des collisions survenues ont impliqué un cycliste :
 - 80% des collisions impliquant un cycliste sont survenues à une intersection ou à moins de 5 mètres de celle-ci;
 - L'automobiliste fut responsable de la collision dans 56,4% des cas.
- 76,2% des collisions se sont produites à une intersection ou à moins de 5 mètres de celle-ci :
 - Les intersections les plus accidentogènes où 5 accidents ou plus se sont produits au cours d'une année, sont majoritairement gérées par des feux de circulation (94%) et se situent sur le réseau artériel (90%).

De façon générale, il est reconnu que la vitesse est la source de plusieurs problématiques de sécurité :

- Elle réduit le champ de vision;
- Elle augmente la distance de freinage. À 50 km/h, la distance de visibilité d'arrêt est de 65 m. À 40 km/h, elle est de 45 mètres;
- Elle augmente le temps nécessaire aux manœuvres d'urgence, comme pour éviter un piéton qui surgit entre deux véhicules stationnés;
- Elle augmente les risques de dérapage, notamment dans les courbes;
- Elle augmente la violence des chocs.

Il existe donc plusieurs arguments en faveur d'une réduction de la vitesse véhiculaire, reconnus et documentés :

- Une diminution de la vitesse réduit le nombre d'accidents. À 50 km/h, le taux de décès

- d'un piéton est de 25%. À 40 km/h, le taux de décès est de 10% ;
- Elle améliore la fluidité de la circulation en atténuant l'« effet accordéon » créé par le freinage et l'accélération à répétition des véhicules;
 - Elle entraîne une baisse du bruit ambiant;
 - La qualité de l'air s'en trouve améliorée, par une réduction de l'émission des polluants émis par les véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Voir grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'Arrondissement souhaiterait publier l'avis de 30 jours au courant du mai 2022 pour une mise en service des nouvelles limites de vitesse en juin 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GRONDIN
Chef d'équipe - Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-16

Guyline DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques



Dossier # : 1220717003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie au 31 décembre 2021.

Il est recommandé :

De déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie au 31 décembre 2021.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-03-24 19:07

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1220717003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie au 31 décembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement 02-002 de la Ville de Montréal (Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement) mentionne que le conseil de la ville délègue aux conseils d'arrondissement l'application de la réglementation relative à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles ainsi que les activités d'opération en lien avec cette compétence, y compris le suivi et la gestion des contrats, les communications avec les citoyens, la gestion des requêtes des citoyens et la distribution des outils de collecte.

De plus, au 12e paragraphe du premier alinéa, il est fait mention que spécifiquement pour l'application des pouvoirs délégués, le conseil d'arrondissement doit :

- fournir au comité exécutif et au directeur de service- Environnement, dans le format établi par ce dernier;
- un rapport semestriel d'évolution budgétaire;
- un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées au 15 mars et au 15 novembre de chaque année, comportant notamment des informations de nature technique permettant d'élaborer des indicateurs de production concernant la gestion des activités;
- un bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées;
- toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'amélioration de l'exercice des activités déléguées.

Nous déposons donc le bilan de l'année 2021 dans le présent dossier qui comprend les autres familles de dépenses et la rémunération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Voir le bilan 2021 détaillé dans le document "pièces jointes".

La présentation du bilan 2021 a été déterminée par l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, en attendant que le Service de l'Environnement nous communique le format voulu comme stipulé dans le règlement 02-002 de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Il est donc demandé au Conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan 2021 et de déposer celui-ci au Comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Type d'objet	Famille d'objets	Budget original	Budget modifié	Réel	Disponibilité budgétaire sur budget modifié
Charges	Rémunération globale	3 141 600	3 101 200	3 397 257	-296 057
	Autres familles de charges	58 500	98 900	95 173	3 727
Charges		3 200 100	3 200 100	3 492 430	-292 330
TOTAL		3 200 100	3 200 100	3 492 430	-292 330

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan 2021 à la séance du :

- Conseil d'arrondissement du 4 avril 2022
- Comité exécutif du 4 mai 2022
- Conseil municipal du 16 mai 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESJARDINS
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Simone BONENFANT
Directeur

Le : 2022-03-14